



RAPPORT CNACG 2025

Économie du handball
masculin de 1^{re} et 2^{de} division
Saison 2023/2024



1. INTRODUCTION

La Commission Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (CNACG) a poursuivi, lors de la saison 2023/2024, son action de contrôle et d'accompagnement auprès des clubs évoluant en Liqui Moly StarLigue et en ProLigue.

Si les deux divisions sont statutairement composées de 16 clubs chacune, le championnat de ProLigue ne s'est déroulé qu'à 15 clubs à compter du mois d'octobre 2023, compte tenu du forfait du club de Villeurbanne qui connaissait d'importantes difficultés financières (la liquidation judiciaire de la SAS Villeurbanne Lyon Métropole sera prononcée le 14 novembre 2023).

S'agissant des 31 clubs analysés dans le cadre de la présente étude, on constate que la situation nette cumulée est très positive au 30 juin 2024 et s'élève à + 13 M€ (+6%).

Concernant la Liqui Moly StarLigue, on observe une perte d'exploitation cumulée de 12 M€ (+15%)¹ et une perte nette de 11 M€ (+11%)¹ mais 2 facteurs principaux expliquent cette situation :

- La perte est principalement concentrée sur deux clubs (Paris Saint-Germain et Aix en Provence) dont le modèle économique implique la présentation d'un budget déficitaire et la réalisation, à l'issue de chaque exercice, d'une opération de recapitalisation.

Sans prise en considération de ces deux clubs, la perte nette cumulée s'élève à -582 K€ (moyenne de -41 K€ par club) ;

- Un certain nombre de clubs ont présenté, dès le début de la saison 2023/2024, un budget déficitaire, en accord avec la CNACG, afin de faire usage d'une part de fonds propres positifs et réaliser des investissements.

Malgré cette perte, la situation nette cumulée de la division reste très positive et atteint un montant de + 11 M€ (+6%). Aucun club ne présente de situation nette négative au 30 juin 2024, situation constante depuis la saison 2020/2021.

Tant les budgets moyen que médian de Liqui Moly StarLigue continuent d'augmenter (hausse respectives de 5% et 4,5%).

Plus de 80% des clubs de Liqui Moly StarLigue voient leur budget augmenter par rapport à la saison 2022/2023 dont les deux clubs accédants : Dijon et Saran². Ce dernier évolue désormais dans deux nouvelles enceintes sportives de jauge plus grande, ce qui lui permet de développer ses produits.

S'agissant de la répartition des produits, la part des recettes publiques sur le budget diminue au profit des recettes matchs. Les clubs de Liqui Moly StarLigue développent par ailleurs de plus en plus les produits d'activités annexes (organisation de séminaires et autres événements, hors Handball).

S'agissant des charges et plus spécifiquement des charges d'exploitation, elles augmentent de 5%. Les charges de personnel augmentent également de 5%. En revanche, leur part sur le budget diminue par rapport à la saison 2022/2023 (52% contre 54%).

Les salaires moyen et médian des joueurs et entraîneurs professionnels sont plutôt stables.



Concernant la ProLigue, on observe une perte d'exploitation cumulée de 521 K€ et une perte nette de 466 K€. Néanmoins, ces pertes sont beaucoup plus faibles que la saison 2022/2023. En effet, le résultat d'exploitation cumulé augmente de 58% et le résultat net, de 62%.

Sur les 15 clubs de ProLigue, 8 clubs ont dégagé un bénéfice au 30 juin 2024. S'agissant des 7 clubs déficitaires, au même titre que la Liqui Moly StarLigue, certaines pertes avaient été acceptées par la CNACG afin que les clubs concernés fassent usage d'une part de fonds propres positifs et réalisent des investissements.

Seuls 3 clubs ont réalisé une perte importante au 30 juin 2024 ayant eu pour effet de rendre ou maintenir des capitaux propres négatifs à l'issue de l'exercice : Frontignan, Nancy et Sarrebourg. Ces clubs se sont d'ailleurs vu sanctionner d'un retrait de points par la CNACG au motif du non-respect du budget 2023/2024.

Les 12 autres clubs présentent quant à eux des capitaux propres positifs au 30 juin 2024 et la situation nette cumulée de la division reste positive à hauteur de + 2,3 M€.

Comme pour la Liqui Moly StarLigue, les budgets moyen et médian sont en augmentation, respectivement de 5% et 7%.

67% des clubs (10 clubs) voient leur budget augmenter par rapport à la saison 2022/2023, notamment les deux clubs issus de N1 Masculine, Angers et Cournon, ainsi que le club de Caen qui a pris possession du nouveau Palais des Sports de Caen La Mer. Ce changement lui a permis, au même titre que le club de Saran en Liqui Moly StarLigue, de développer son partenariat et ses recettes matchs.

S'agissant de la répartition des produits, si la part des recettes publiques sur le budget a très légèrement augmenté (+2%), ce sont sur les postes de « partenariats » (+13%), « recettes matchs » (15%) et « produits des activités annexes » (+89%) qu'on constate les plus fortes évolutions, ce qui montre le travail des clubs de ProLigue dans la diversification de leurs produits.

S'agissant des charges et plus spécifiquement des charges d'exploitation, elles augmentent de 13% en valeur brute. Les charges de personnel augmentent également, de 12%. En revanche, leur part sur le budget diminue par rapport à la saison 2022/2023 (48% contre 51%).

Les salaires moyen et médian des joueurs et entraîneurs professionnels sont plutôt stables.

Compte tenu des difficultés constatées au sein de plusieurs clubs de ProLigue depuis 2022, principalement liées au défaut de structuration des clubs concernés et à des difficultés de maîtrise de leurs charges, la CNACG et les services de la LNH ont entrepris des réflexions et travaux au cours de la saison 2024/2025, en y associant les clubs, afin de faire évoluer le règlement financier de la LNH, adapter le niveau de contrôle des clubs, déceler plus en amont des situations délicates et mettre en place des sanctions plus dissuasives en cas d'infractions au règlement financier, ce dans le but de garantir au maximum la viabilité des clubs et le respect de l'équité sportive.

L'accompagnement auprès de l'ensemble des clubs a par ailleurs été accentué au moyen notamment de séminaires ou webinaires, ceux-ci ayant vocation à se généraliser au fil des saisons.

¹Par rapport à la saison 2022/2023

²Palais des Sports et COMET d'Orléans



LES MARCHÉS

1	CNACG : PRÉSENTATION ET BILAN D'ACTIVITÉ DE LA SAISON 2023/2024	6
2	PARTICIPANTS DE LA SAISON 2023/2024 ET RÉSULTATS SPORTIFS	12
3	MÉTHODOLOGIE	18
4	LES CHIFFRES CUMULÉS DE LA SAISON 2023/2024	22
4.1	LES CHIFFRES CLÉS	24
4.2	BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT CUMULÉS	25

5	LES CHIFFRES DE LA LIQUI MOLY STARLIGUE	26
5.1	PHOTOGRAPHIE DE LA DIVISION	28
5.2	LES CHIFFRES CLÉS	29
5.3	LE BILAN	30
5.4	LE COMPTE DE RÉSULTAT	32
5.5	LES GRANDS PRODUITS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	37
5.6	LES GRANDES CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	40



6	LES CHIFFRES DE LA PROLIGUE	46
6.1	PHOTOGRAPHIE DE LA DIVISION	48
6.2	LES CHIFFRES CLÉS	49
6.3	LE BILAN	50
6.4	LE COMPTE DE RÉSULTAT	52
6.5	LES GRANDS PRODUITS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	57
6.6	LES GRANDES CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	60



7	LA COMPARAISON ENTRE LA LIQUI MOLY STARLIGUE ET LA PROLIGUE	66
---	---	----

1

CNACG : PRÉSENTATION ET BILAN D'ACTIVITÉS DE LA SAISON 2023/2024



1.1. OBJECTIFS ET MISSIONS DE LA CNACG

En application des dispositions de l'article L. 132-2 du Code du Sport et de la convention conclue entre la Fédération Française de Handball (FFHB) et la Ligue Nationale de Handball (LNH), il a été institué une Commission Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (CNACG) chargée d'assurer le contrôle administratif, juridique et financier des associations et sociétés sportives participant aux compétitions professionnelles de Handball.

Cet organisme, qui est doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, a vocation à :

- Assurer la pérennité des groupements professionnels, en les accompagnant dans leur gestion et dans leur développement ;
- Favoriser le respect de l'équité sportive, en s'assurant notamment que chaque club n'engage pas des dépenses plus élevées que les ressources dont il peut justifier ;
- Contribuer à la régulation économique des compétitions, en veillant au respect des grands équilibres financiers et en évaluant les projets d'achat, de cession et de changement d'actionariat des sociétés sportives.

La CNACG assure principalement l'examen et le suivi de la situation financière des clubs membres de la LNH, au regard des éléments comptables et financiers qui lui sont transmis selon un calendrier déterminé ou qu'elle peut recueillir à l'occasion de visites effectuées au siège de ces clubs par leurs contrôleurs attitrés.

Elle veille au respect des obligations relatives à la tenue de la comptabilité ainsi que celles qui sont applicables en matière fiscale et sociale.

Depuis la loi du 1^{er} mars 2017 « visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs », la CNACG a également pour mission :

- d'assurer le contrôle et l'évaluation des éventuels projets d'achat, de cession et de changement d'actionnaires des sociétés sportives ;
- d'assurer le contrôle financier de l'activité des agents sportifs.

Elle exerce dans le même temps une mission d'information et de conseil en matière de gestion juridique et financière.

En outre, elle se doit également de proposer une présentation analytique spécifique des comptes annuels et prévisionnels et d'assurer la publicité des comptes et des bilans des clubs professionnels.

Enfin, la CNACG a également pour mission d'appliquer des mesures prévues par le règlement financier en cas de manquements des clubs à leurs obligations.

1.2. MOYENS D'ACTION DE LA CNACG

Afin d'exercer sa mission, la CNACG dispose de plusieurs moyens d'actions :

- émettre des avertissements ;
- mettre en place un plan d'apurement des capitaux propres négatifs ;
- soumettre le club à une autorisation préalable avant tout recrutement ou toute conclusion d'accord venant modifier la rémunération d'un joueur ou entraîneur professionnel déjà sous contrat ;
- mener toute enquête utile ou diligenter un audit juridique et financier du groupement sportif
- limiter la masse salariale du club ;
- bloquer les versements de la LNH ;
- infliger des amendes financières ;
- interdire totalement ou partiellement le recrutement ou la signature d'avenants augmentant la rémunération des joueurs ou des entraîneurs ;
- retirer des points dans la limite de 6 par infraction ;
- interdire la participation à une ou plusieurs compétitions organisées par la LNH ;
- rétrograder administrativement ou refuser l'accession dans la division supérieure ;
- retirer un ou plusieurs titres sportifs obtenus lors de la saison en cours.

1.3. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA CNACG

Lors de la saison 23/24, la CNACG était composée de **13 membres** (dont 4 désignés par la FFHB) choisis pour leur expertise dans le domaine juridique et financier et leur indépendance vis-à-vis des clubs membres de la LNH.

- Ils sont nommés pour 3 ans.
- La présence minimum de 4 membres est requise afin que la CNACG puisse délibérer valablement.
- Les décisions de la CNACG sont prises à la majorité des membres présents. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la CNCG de la Fédération Française de Handball (devenu ensuite le Jury d'Appel).

COMPOSITION DE LA CNACG



Jean DI-MEO
Président

Autres membres

Christophe BERRARD – Emmanuel CHARNAVEL – Gaëtan DANDO
Jean-Baptiste DURAND – Nicolas DUSSON – Arnaud FLECHE – Eric GONZALEZ
Grégory LEPESQUEUX – Emmanuel MAILLET – Eric PERODEAU
Henri-Dominique PETIT – Dominique TISSOT

Permanente de la LNH assistant la CNACG :
Nelly WYPOR,
Responsable CNACG/régulation financière

1.4. SON ACTIVITÉ 2023/2024

Au cours de la saison 2023/2024, la CNACG a organisé **3 réunions en séance plénière** :

→ **16 décembre 2023 (en présentiel à Paris)**
Analyse des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2023 et des budgets prévisionnels 2023/2024 actualisés

→ **18/20 mars 2024 (visioconférences)**
Analyse des budgets 2023/2024 actualisés au 15 février 2024

→ **Analyse annuelle de fin de saison (autorisations financières en vue de la saison 2024/2025)**

- **8 juin 2024** (en présentiel à Paris) : Analyse des comptes de résultat prévisionnels au 30 juin 2024 et des budgets prévisionnels 2024/2025 – Préconisations
- **27 juin 2024** (visioconférence) : Décisions définitives

Autres réunions

Elle s'est par ailleurs réunie sous d'autres formes et modalités à 20 reprises lorsque cela s'est avéré nécessaire (cf. décisions ci-après).



SES DÉCISIONS AU TITRE DE LA SAISON 2023/2024 :

Outre ses 32 décisions d'autorisation (ou refus d'autorisation) à participer aux compétitions organisées par la LNH, la CNACG a été amenée à prendre, au titre de la saison 2023/2024, **68 décisions** (33 en 2022/2023, soit une augmentation de 106%) :

Type de décision	LIQUI MOLY STARLIGUE	PROLIGUE	Toutes divisions confondues
Réévaluation de masse salariale autorisée	10	15	25
Refus de réévaluation de masse salariale autorisée	0	1	1
Placement sous autorisation préalable de recrutement	2	2	4
Autorisation de recrutement d'un nouveau joueur/entraîneur professionnel	1	9	10
Fixation d'un plan d'apurement	0	1	1
Modification des conditions de contrôle	2	7	9
Déclenchement d'un audit externe	1	0	1
Amende	4	6	10
Retrait de points*	1	6	7
TOTAL	21 (31%)	47 (69%)	68

* Deux décisions ont fait l'objet d'un recours et ont été réformées partiellement (par l'organe d'appel ou dans le cadre d'une conciliation devant le Comité National Olympique et Sportif Français) :

- un retrait de 4 points (dont 1 avec sursis) a été remplacé par une amende
- un retrait de 4 points fermes a été remplacé par un retrait de 4 points dont 2 avec sursis.

SES AVIS :

La CNACG a émis :

- 4 avis favorables en vue du repêchage de clubs dans les compétitions professionnelles masculines (2 dans chaque division).
- 555 avis favorables en vue de l'homologation de contrats de joueurs et entraîneurs professionnels (563 en 22/23).
- 3 avis défavorables en vue de l'homologation de contrats de joueurs et entraîneurs professionnels.

LES AUDITIONS DES CLUBS

Au-delà des auditions intervenues dans le cadre de la procédure d'autorisation financière et des échanges réguliers ayant pu intervenir entre les clubs et leur contrôleur, 19 auditions ont eu lieu devant la CNACG dans un cadre disciplinaire.

SES AUTRES ACTIVITÉS

La CNACG a également, en lien avec les services de la LNH :

- établi un certain nombre de statistiques sur des thématiques spécifiques ;
- participé à des échanges avec l'Union des Clubs Professionnels et le Comité Directeur de la LNH sur la situation financière des clubs, notamment de ProLigue et la structuration de ces clubs ;
- échangé avec des clubs de Nationale 1 Masculine, candidats à une éventuelle accession en ProLigue, afin de préparer celle-ci.



2

PARTICIPANTS DE LA SAISON 2023/2024 ET RÉSULTATS SPORTIFS



2.1. LA LIQUI MOLY STARLIGUE

En dehors du championnat de France, l'ensemble des clubs de Liqui Moly StarLigue participent à la Coupe de France. Certains d'entre eux disputent également le Trophée des Champions, pour le niveau national, ainsi que l'EHF Champion's league ou l'EHF European League au niveau européen.

Le championnat de France :

La Liqui Moly StarLigue est organisée en une poule unique de 16 clubs avec matchs aller - retour. Le titre de champion de Liqui Moly StarLigue est attribué à l'équipe qui obtient le plus de points à l'issue de la saison.

A l'issue de la saison 2022/2023, les clubs d'Istres et Sélestat ont été relégués en ProLigue. Ce sont les clubs de Saran et Dijon qui ont accédé à la Liqui Moly StarLigue lors de la saison 2023/2024.

CLASSEMENT FINAL	CLUBS
1	PARIS SAINT-GERMAIN
2	NANTES
3	MONTPELLIER
4	TOULOUSE
5	LIMOGES
6	CHAMBÉRY
7	NÎMES
8	AIX
9	SAINT-RAPHAËL
10	DUNKERQUE
11	CESSON-RENNES
12	CHARTRES
13	IVRY
14	CRÉTEIL
15	SARAN
16	DIJON

Les autres compétitions nationales :

COMPÉTITION	VAINQUEUR
TROPHÉE DES CHAMPIONS	PARIS SAINT-GERMAIN
COUPE DE FRANCE	NANTES

Les compétitions européennes :

PALMARÈS DES COMPÉTITIONS EUROPÉENNES	CLUBS	CLASSEMENT FINAL
EHF CHAMPION'S LEAGUE	PARIS SAINT-GERMAIN	¼ de finale
	MONTPELLIER	¼ de finale
EHF EUROPEAN LEAGUE	NANTES	¼ de finale
	CHAMBÉRY	Éliminé en phase de groupe



2.2. LA PROLIGUE

Parallèlement au championnat de France, les clubs de ProLigue participent également à la Coupe de France.

Le championnat de France :

Le championnat de ProLigue est habituellement disputé par 16 clubs.

A l'issue de la saison 2022/2023 :

- les clubs de Dijon et Saran ont été promus sportivement en Liqui Moly StarLigue.
- Les clubs d'Istres et Sélestat ont été relégués en ProLigue.
- les clubs de Villeurbanne et Strasbourg ont été relégués sportivement en Nationale 1 Masculine.
- les clubs d'Angers et Mulhouse ont été promus sportivement en ProLigue.

Compte tenu du refus d'autorisation financière prononcé par la CNACG à l'encontre des clubs de Bordeaux (liquidation judiciaire de la société) et Mulhouse (non-respect des critères requis pour participer au championnat de ProLigue, notamment le budget minimum), deux clubs ont été repêchés par le Comité Directeur de la LNH après avis favorable de la CNACG : Villeurbanne et Cournon d'Auvergne (club qui évoluait en N1M au titre de la saison 2022/2023).

Le championnat se déroule en 3 phases :

- > La phase régulière
- > Les barrages
- > Les phases finales

La phase régulière :

Elle se déroule en poule unique sous forme de matchs aller-retour, soit 30 journées.

L'équipe qui obtient le plus de points à l'issue de la phase régulière accède sportivement en Liqui Moly StarLigue lors de la saison suivante.

Les deux équipes les moins bien classées à l'issue de la phase régulière sont reléguées sportivement en N1M la saison suivante.

En raison de difficultés financières qui conduiront à la liquidation judiciaire de sa société le 14 novembre 2023, le club de Villeurbanne a, le 24 octobre 2023, pris l'initiative d'un forfait général. La phase régulière s'est ainsi poursuivie entre 15 clubs à compter de la 8e journée.

Conformément à l'article 2460-2 du règlement sportif de la LNH, tous les résultats obtenus par le club de Villeurbanne ont été annulés. A l'issue du championnat de ProLigue de la saison 2023/2024, le club a été classé automatiquement à la dernière place.

CLASSEMENT FINAL	CLUBS
1	TREMBLAY-EN-FRANCE
2	ISTRES
3	PONTAULT
4	SÉLESTAT
5	CHERBOURG
6	FRONTIGNAN
7	BESANÇON
8	NANCY
9	BILLÈRE
10	SARREBOURG
11	VALENCE
12	CAEN
13	COURNON
14	MASSY
15	ANGERS
16	VILLEURBANNE



Les barrages :

A l'issue de la phase régulière du championnat, des barrages sous forme de matchs aller-retour sont disputés entre les clubs classés de la 3^e à la 6^e place selon la répartition suivante :

- > 3^e contre 6^e de la phase régulière (Pontault a rencontré Frontignan)
- > 4^e contre 5^e de la phase régulière (Sélestat a rencontré Cherbourg)

A l'issue des barrages, se sont qualifiés les clubs de Frontignan et Sélestat.

Les phases finales :

Elles sont organisées sous la forme d'un tournoi disputé par 4 équipes sur 2 jours consécutifs entre les vainqueurs des matchs de barrage et les clubs ayant terminé aux 2 premières places de la phase régulière.

Les oppositions pour les 1/2 finales sont déterminées comme suit :

- Opposition n°1 : Club classé 1^{er} de la phase régulière contre le vainqueur des barrages qui était le moins bien classé de la phase régulière
- Opposition n°2 : Club classé 2^e de la phase régulière contre le vainqueur des barrages qui était le mieux classé de la phase régulière

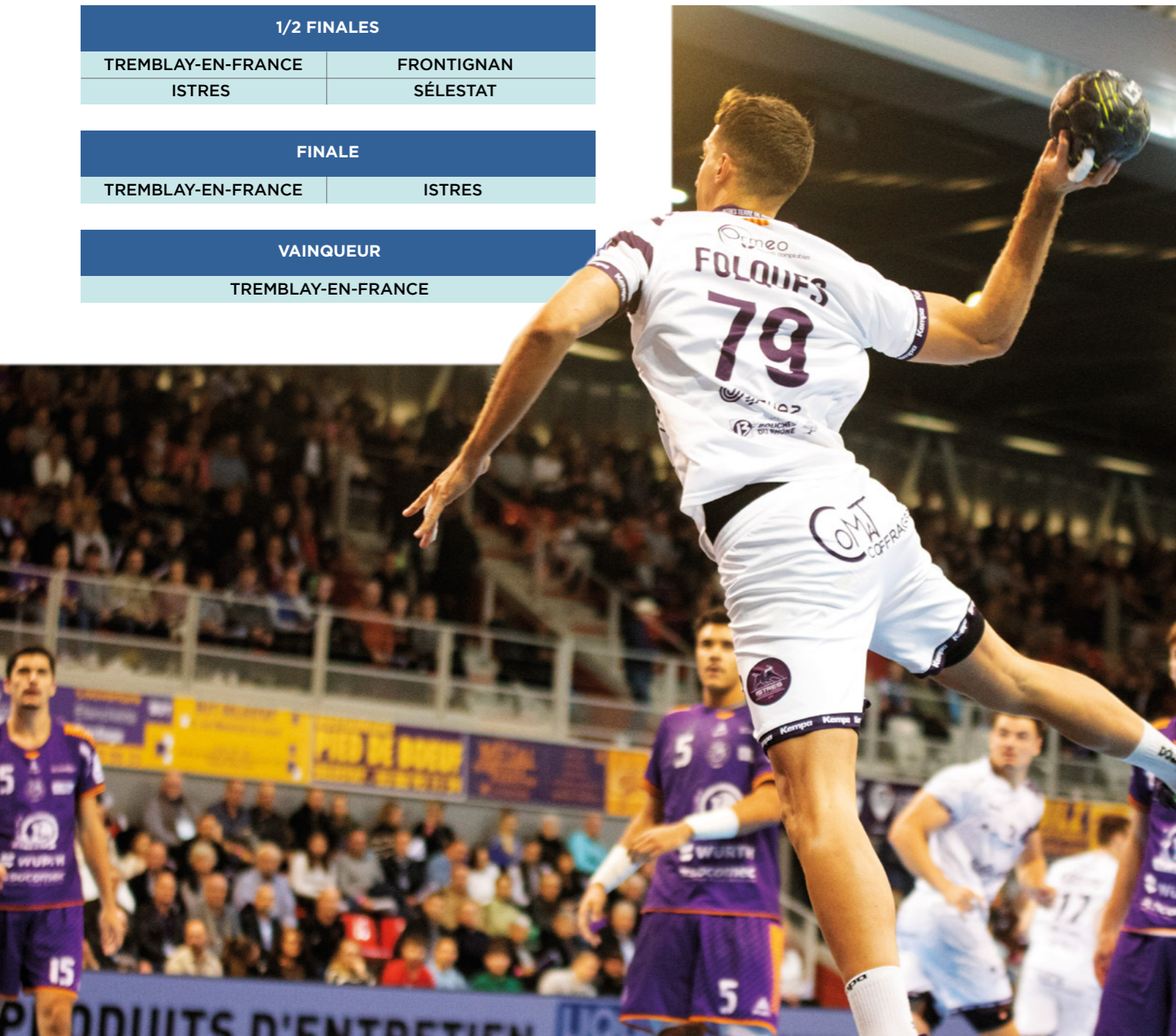
Au titre de la saison 2023/2024, ce tournoi s'est déroulé au centre sportif intercommunal de Sélestat, les 1^{er} et 2 juin 2024.

Résultats :

1/2 FINALES	
TREMBLAY-EN-FRANCE	FRONTIGNAN
ISTRES	SÉLESTAT

FINALE	
TREMBLAY-EN-FRANCE	ISTRES

VAINQUEUR
TREMBLAY-EN-FRANCE



3

MÉTHODOLOGIE



Les données présentées dans ce rapport ont été établies à partir des éléments produits par les clubs de Liqui Moly StarLigue et ProLigue à la CNACG et notamment à partir des comptes clos au 30 juin 2024 certifiés par les Commissaires aux Comptes de ces derniers.

Compte tenu du forfait du club de Villeurbanne et du prononcé de la liquidation judiciaire de sa société le 14 novembre 2023, les données présentées dans ce rapport, pour la ProLigue, n'intègrent que 15 clubs.

Pour chaque club, sont prises en compte les données suivantes :

- Pour les clubs constitués en simple association, les données de cette dernière ;
- Pour les clubs constitués en société sportive, les données de cette dernière et de son association dite « support » (sauf points spécifiques ne faisant ressortir que les données de la structure professionnelle).

Les holdings de contrôle sont exclues du périmètre de ce rapport.

Les bilans et comptes de résultat agrégés ont été obtenus par simple addition des états fournis par les clubs.

Autres précisions terminologiques utiles au lecteur :

● **Subventions d'exploitation** : Dans le compte de résultat cumulé et l'analyse des grands postes d'exploitation, sont inclus l'ensemble des subventions comptabilisées dans les comptes 74, à savoir non seulement les subventions attribuées par les collectivités locales mais également toutes les « autres subventions » diverses.

En revanche, le focus sur les subventions réalisé aux pages 37 (Liqui Moly StarLigue), 57 (ProLigue) et 70 (comparaison des deux divisions) ne concerne que les subventions attribuées par les collectivités locales.

● **Partenariats** : Dans le compte de résultat cumulé et l'analyse des grands postes d'exploitation, sont inclus le partenariat privé financier, les échanges et le mécénat d'une part, et le sponsoring public d'autre part.

Le focus sur le partenariat réalisé aux pages 38 (Liqui Moly StarLigue), 58 (ProLigue) et 71 (comparaison des deux divisions) s'entend en revanche hors sponsoring public, celui-ci ayant été intégré dans le focus sur l'intervention publique réalisé aux pages 37 (Liqui Moly StarLigue) et 57 (ProLigue).

● **Recettes matchs** : Dans le compte de résultat cumulé et l'analyse des grands postes d'exploitation, sont inclus les produits issus de la billetterie individuelle, des abonnements particuliers et entreprises, de la buvette, de la boutique et des ventes de places aux collectivités locales.

En revanche, le focus sur les recettes matchs réalisé aux pages 39 (Liqui Moly StarLigue), 59 (ProLigue) et 71 (comparaison des deux divisions) s'entend hors ventes de places aux collectivités locales, ces produits ayant été intégrés dans le focus sur l'intervention publique réalisé aux pages 37 (Liqui Moly StarLigue) et 57 (ProLigue).

● Statuts des sociétés sportives :

- > SASP : Société Anonyme Sportive Professionnelle
- > SAOS : Société Anonyme à Objet Sportif
- > EUSRL : Entreprise Unipersonnelle Sportive à Responsabilité Limitée
- > SA : Société Anonyme
- > SARL : Société A Responsabilité Limitée
- > SAS (U) : Société par Actions Simplifiée (et sa forme Unipersonnelle)
- > SEMSL : Société d'Economie Mixte Sportive Locale
- > SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif



4.1. LES CHIFFRES CLÉS

3

(10%)

Nombre de clubs
en situation
nette négative

+13 M€

(+6%*)

de situation
nette
cumulée

Résultat net

- 13 M€

(+11%*)

Résultat
d'exploitation

-12 M€

(+15%*)

+5%*

de produits
d'exploitation

+18%*

de recettes
matches

+7%*

de partenariats

Subventions
d'exploitation

-2%*

+26%*

de produits
d'activités
annexes

- 0,5%*

de charges
de personnel

*Évolution des moyennes

4.2. COMPTE DE RÉSULTAT ET SITUATIONS NETTES CUMULÉS

	2020/2021 (30 clubs)	2021/2022 (31 clubs)	2022/2023 (30 clubs)	2023/2024 (31 clubs)	Évolution 22/23-23/24*
Subventions Exploitation	34 240 548 €	30 367 364 €	31 132 014 €	31 554 986 €	-2%
Partenariats	26 652 378 €	38 689 256 €	39 986 919 €	44 225 912 €	+ 7%
Droits TV et Marketing	3 250 675 €	3 312 283 €	4 280 586 €	4 278 491 €	-3%
Recettes Matches	4 065 992 €	14 109 378 €	17 035 554 €	20 761 533 €	+ 18%
Autres	7 642 996 €	10 250 324 €	11 314 694 €	11 764 264 €	+ 1%
Dont Autres Produits des Activités Annexes	965 671 €	2 476 888 €	3 169 424 €	4 139 854 €	+ 26%
Dont Autres Produits de Gestion Courante	1 024 123 €	3 595 742 €	4 106 545 €	3 635 472 €	-14%
Dont Transferts de Charges d'Exploitation	5 653 202 €	4 177 693 €	4 038 726 €	3 988 937 €	-4,4%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	75 852 589 €	96 728 604 €	103 749 767 €	112 585 186 €	+ 5%
Rémunération	37 193 506 €	44 617 694 €	45 570 566 €	46 561 779 €	-1%
Charges Sociales	6 535 698 €	15 301 995 €	16 627 572 €	17 402 895 €	+ 1%
Services Extérieurs	26 269 923 €	35 491 682 €	39 851 007 €	44 010 260 €	+ 7%
Autres	9 404 601 €	14 434 603 €	15 420 489 €	16 712 316 €	+ 5%
Dont Impôts et Taxes	1 527 918 €	1 971 279 €	1 989 917 €	1 728 104 €	-16%
Dont Achats	4 293 860 €	9 662 356 €	10 489 417 €	12 235 117 €	13%
Dont Autres Charges de Gestion Courante	1 593 517 €	1 524 948 €	1 646 036 €	1 379 797 €	-19%
Dont Dotations Amortissements et Provisions	1 989 306 €	1 276 021 €	1 295 118 €	1 369 299 €	+ 2%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	79 403 728 €	109 845 975 €	117 469 634 €	124 687 251 €	+ 3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 551 139 €	-13 117 371 €	-13 719 868 €	-12 102 064 €	+ 15%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	36 934 €	207 233 €	119 567 €	310 839 €	+ 152%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	153 125 €	167 574 €	150 219 €	704 931 €	+ 354%
RESULTAT FINANCIER	-116 191 €	+ 39 659 €	-30 653 €	-394 092 €	-1144%
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 041 054 €	1 797 995 €	1 867 053 €	1 557 034 €	-19%
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 960 518 €	1 232 541 €	1 044 880 €	1 039 136 €	-4%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	+ 80 536 €	+ 565 455 €	+ 822 173 €	+ 517 898 €	-39%
IMPOTS SUR LES BENEFICES	426 577 €	100 726 €	65 070 €	28 591 €	-57%
RESULTAT NET	-4 013 371 €	-12 612 982 €	-12 993 418 €**	-12 006 849 €	+ 11%
SITUATION NETTE	+ 16 155 514 €	+ 14 916 429 €	+ 11 844 238 €	+ 12 933 627 €	+ 6%

* Evolution des moyennes, compte tenu du nombre de clubs différents en ProLigue entre 2022/2023 et 2023/2024

** Ecart avec le bilan cumulé dû aux arrondis

5

CHIFFRES DE LA LIQUI MOLY STARLIGUE 2023/2024



5.1. PHOTOGRAPHIE DE LA DIVISION

Clubs	Forme juridique ⁽¹⁾	Capital société ⁽¹⁾	Centre de formation agréé ⁽²⁾		Enceintes sportives	
			Existence	Structure de rattachement	Principale Nom + jauge	Secondaire Nombre de délocalisations ⁽³⁾
Aix en Provence	SAS	1 365 581 €	OUI	Société	Arena du Pays d'Aix (6 004)	
Cesson-Rennes	SASU	190 000 €	OUI	Association support	Glaz Arena (4 500)	
Chambéry	SASP	379 725 €	OUI	Société	Le Phare (4 400)	
Chartres	SAS	110 000 €	OUI	Société	Halle Jean Cochet (1 200) puis Le Colisée à partir d'avril 2024 (3 882)	
Créteil	SEMSL	488 548 €	OUI	Société	Palais des Sports Robert Oubron (2 300)	
Dijon ⁽⁴⁾	SASP	691 500 €	NON		Palais des Sports Jean-Michel Geoffroy (2 953)	
Dunkerque	EUSRL	496 000 €	OUI	Société	Stade de Flandres (2 300)	
Ivry	Association				Gymnase Auguste Delaune (1 100)	
Limoges	SAS	60 000 €	OUI	Société	Palais des Sports de Beaublanc (4 100)	
Montpellier	SAS	33 280 €	OUI	Société	FDI Stadium (3 000)	Sud de France Arena (8 750) - 2 délocalisations
Nantes	SASU	50 000 €	OUI	Société	H Arena (5 900)	Hall XXL (11 000) 2 délocalisations
Nîmes	SASU	310 000 €	OUI	Association support	Le Parnasse (3 400)	
Paris SG	SASU	967 894 €	OUI	Société	Stade Pierre de Coubertin (3 400)	
Saint-Raphaël	SAS	163 000 €	OUI	Association support	Palais des Sports JF Krakowski (2 500)	
Saran ⁽⁴⁾	SAS	450 000 €	OUI	Association support	Palais des Sports d'Orléans (2 800)	Arena COMET (9 000) 3 délocalisations
Toulouse	SASP	384 000 €	OUI	Société	Palais des Sports André Brouat (3 850)	

(1) Capital au 30 juin 2024 (modifications ayant pu intervenir après la clôture d'exercice)

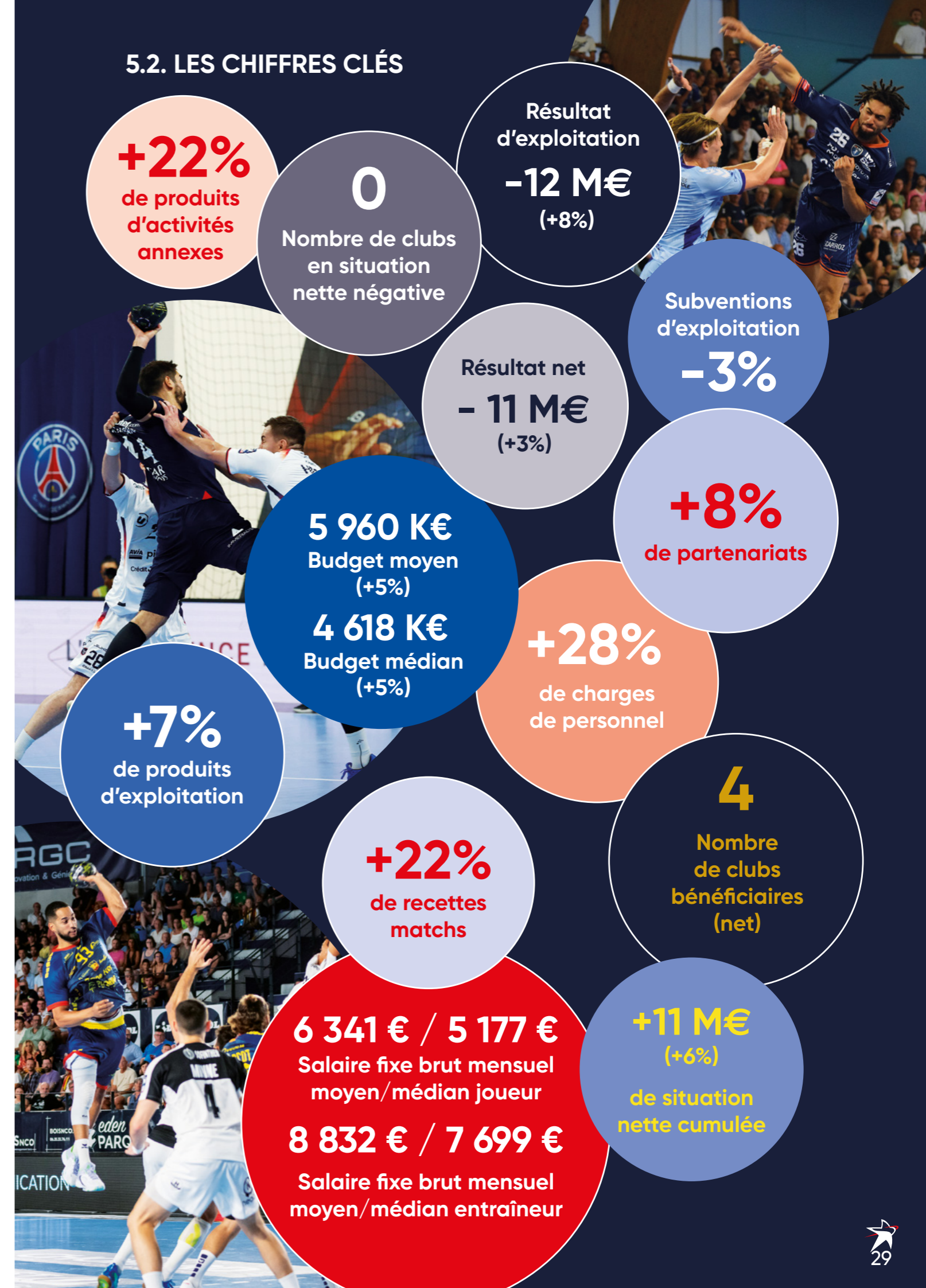
(2) Agrément délivré par l'autorité administrative compétente

(3) Pour le championnat uniquement (saison 2023/2024)

(4) Clubs ayant accédé à la Ligue Moly StarLigue en 2023/2024



5.2. LES CHIFFRES CLÉS



5.3. LE BILAN

Le bilan cumulé

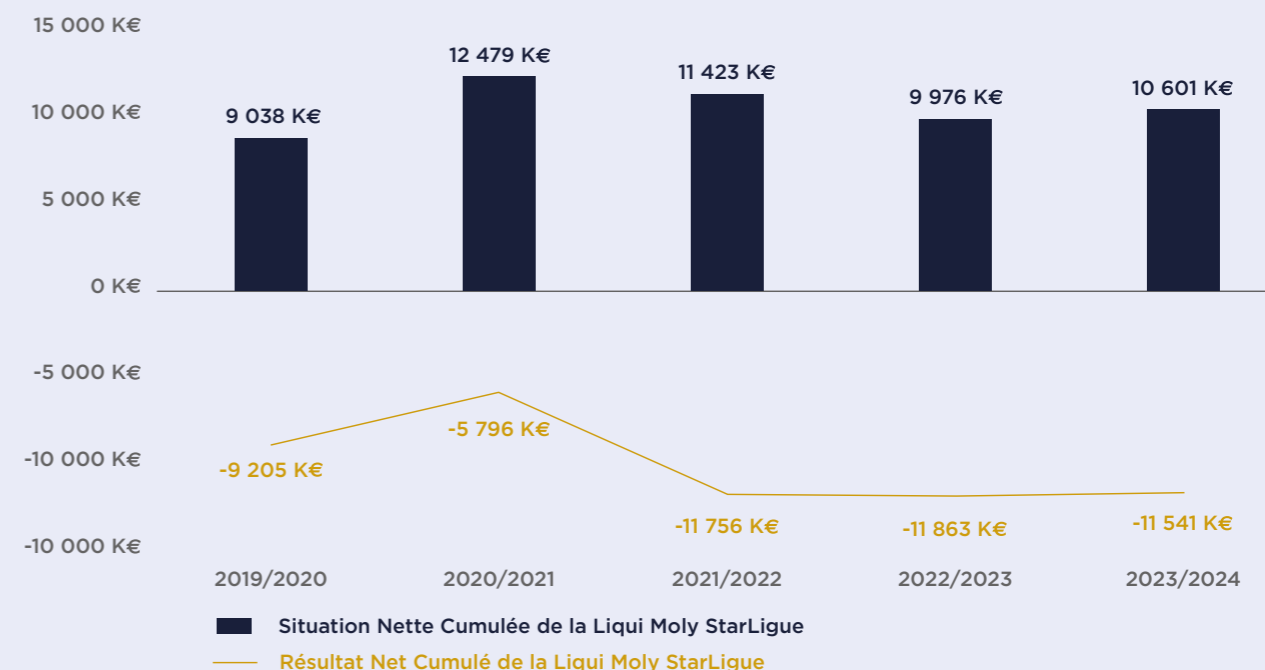
	2019/2020 ^o (14 clubs)	2020/2021 ^{oo} (16 clubs)	2021/2022 (16 clubs)	2022/2023 (16 clubs)	2023/2024 (16 clubs)	Évolution 22/23 - 23/24
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE					877 868 €	
ACTIF IMMOBILISE	3 084 069 €	4 374 015 €	5 355 961 €	5 226 240 €	5 158 565 €	-1,3%
ACTIF CIRCULANT	36 850 089 €	44 144 987 €	40 799 098 €	40 287 949 €	41 726 449 €	+ 3,6%
Dont Stocks et encours	136 447 €	155 738 €	147 592 €	252 206 €	347 892 €	+ 38%
Dont Avances et acomptes versés	63 411 €	127 659 €	88 084 €	103 799 €	541 418 €	+ 421,6%
Dont Clients	12 221 909 €	11 856 141 €	15 144 758 €	15 880 171 €	17 262 976 €	+ 8,7%
Dont Autres créances	10 011 641 €	9 072 440 €	5 912 589 €	11 069 264 €	6 322 980 €	-42,9%
Dont Disponibilités	14 176 573 €	22 621 912 €	18 939 858 €	12 162 679 €	16 589 142 €	+ 36,4%
Dont Charges constatés d'avance	240 109 €	311 097 €	566 217 €	819 830 €	662 041 €	-19,2%
TOTAL ACTIF	39 934 158 €	48 519 002 €	46 155 059 €	45 514 189 €	47 762 882 €	+ 5%
CAPITAUX PROPRES	9 037 646 €	12 478 928 €	11 422 716 €	9 975 556 €	10 600 698 €	+ 6,3%
Dont Capital	3 343 417 €	3 578 726 €	4 290 966 €	3 729 917 €	6 242 106 €	+ 67,3%
Dont Primes d'émission	13 108 135 €	21 464 563 €	32 770 321 €	22 082 672 €	32 442 863 €	+ 47%
Dont Réserves	1 842 401 €	2 512 929 €	4 111 870 €	4 220 727 €	4 162 115 €	-1,4%
Dont Report à nouveau	-206 343 €	-9 457 051 €	-18 124 379 €	-8 292 132 €	-20 761 679 €	-150,4%
Dont Résultat de l'exercice ^{oo}	-9 204 734 €	-5 796 043 €	-11 756 056 €	-11 862 626 €	-11 541 133 €	+ 2,8%
Dont Subventions d'investissement	154 770 €	175 804 €	129 994 €	96 998 €	56 426 €	-41,9%
FONDS REPERTOIRES ET DEDIES	0 €	241 394 €	0 €	0 €	0 €	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 455 259 €	1 359 732 €	731 914 €	445 328 €	465 227 €	+ 4,5%
DETTES	29 441 248 €	34 438 935 €	34 000 424 €	35 093 310 €	36 696 956 €	+ 4,6%
Dont emprunts auprès des Ets de crédit	2 515 426 €	4 355 002 €	4 045 666 €	3 221 087 €	2 610 928 €	-19%
Dont Dettes financières	2 772 800 €	3 011 313 €	2 479 123 €	3 450 666 €	3 584 817 €	+ 3,9%
Dont Avances et acomptes reçus	84 584 €	346 765 €	29 730 €	103 268 €	144 040 €	+ 39,5%
Dont Dettes fournisseurs	8 699 173 €	7 715 358 €	10 794 904 €	11 831 915 €	13 305 516 €	+ 12,4%
Dont Dettes fiscales et sociales	8 873 479 €	8 968 858 €	12 111 302 €	10 807 702 €	11 437 431 €	+ 5,9%
Dont Autres dettes	1 835 784 €	4 108 585 €	1 342 882 €	789 071 €	1 389 597 €	+ 76,1%
Dont Produits Constatés d'avance	4 660 001 €	5 933 054 €	3 196 817 €	4 889 601 €	4 224 627 €	-13,6%
TOTAL PASSIF	39 934 152 €	48 518 989 €	46 155 054 €	45 514 194 €	47 762 881 €	+ 5%

* En 2020/2021, la Liqui Moly StarLigue est passée de 14 à 16 clubs

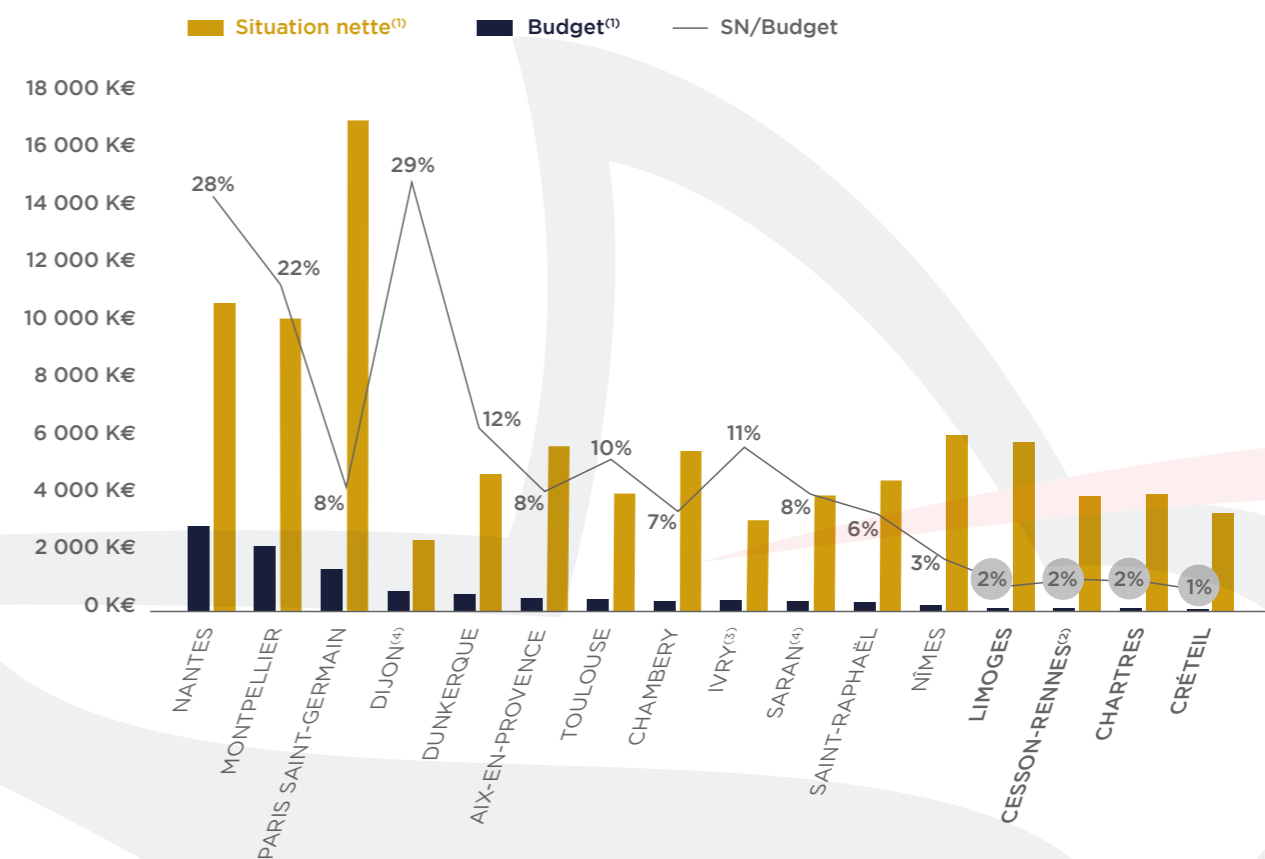
^o Pour rappel, les saisons 2019/2020 et 2020/2021 ont été impactées par l'épidémie de Covid-19 (en 19/20, saison arrêtée à la J18 en mars 2020 ; en 2020/2021, jauges réduites dès le début de la saison et huis clos à partir de fin octobre 2020).

^{oo} La perte concerne principalement les clubs du Paris Saint-Germain HB et d'Aix en Provence (- 10 959 027 € au global). Pour ces deux clubs, cette perte a été compensée à la fin de l'exercice par l'actionnaire unique ou majoritaire. Sans ces deux clubs, le résultat net cumulé s'élève à -582 K€.

Évolution de la situation nette cumulée depuis 5 saisons



Situation nette (SN) et budget



(1) Données du groupement sportif (société + association)

(2) La société du club de Cesson-Rennes a procédé à une augmentation de capital de 300 K€ après la clôture d'exercice

(3) Club toujours sous statut associatif

(4) Clubs ayant accédé à la Liqui Moly StarLigue en 2023/2024

Après 2 baisses consécutives en 2021/2022 et 2022/2023, la situation nette cumulée de la Liqui Moly StarLigue est de nouveau en hausse et reste très positive (+11 M€). Aucun club ne présente de situation nette négative au 30 juin 2024.

En valeur brute, 10 clubs présentent une situation nette positive > 300 K€, 2 clubs entre 200 K€ et 300 K€ et 4 clubs entre 0 et 100 K€.

La situation nette représente :

- > - de 5% du budget pour 5 clubs
- > Entre 5 et 10% du budget pour 5 clubs
- > Entre 10 et 20% du budget pour 3 clubs
- > Plus de 20% du budget pour 3 clubs.





5.4. LE COMPTE DE RÉSULTAT

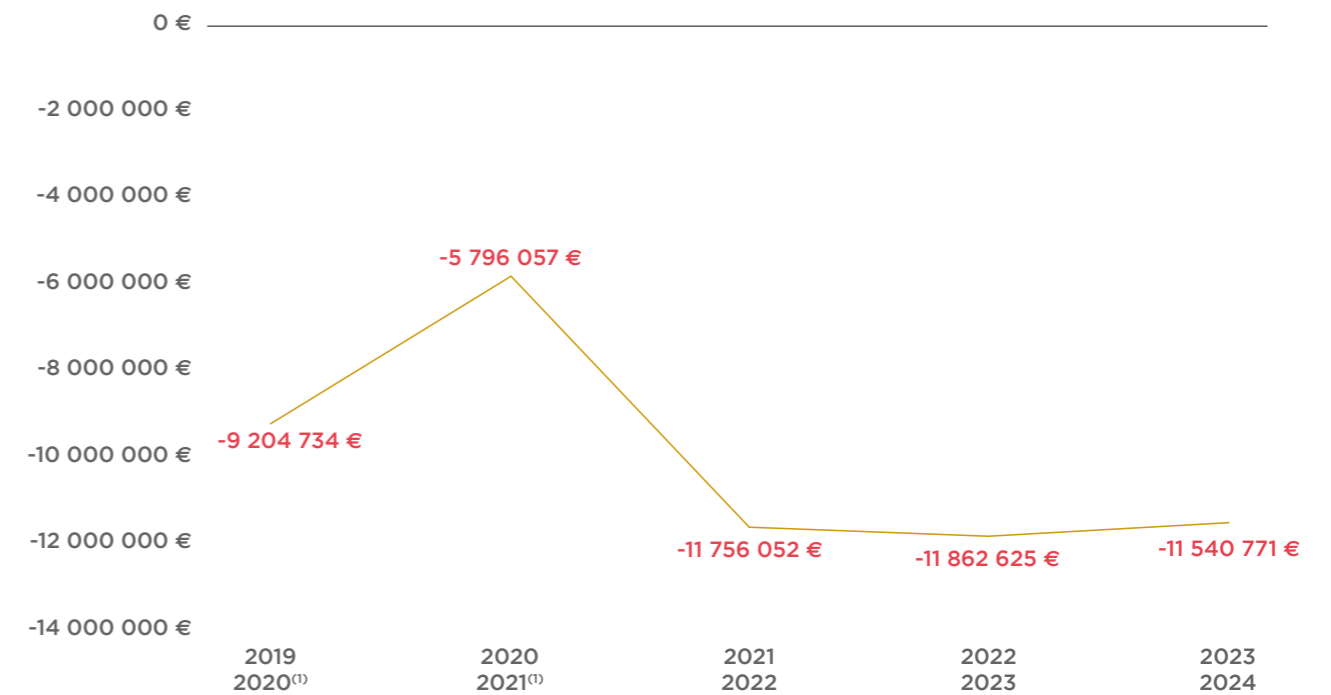
Le compte de résultat cumulé

	2019/2020 ^o (14 clubs)	2020/2021 ^o (16 clubs)	2021/2022 (16 clubs)	2022/2023 (16 clubs)	2023/2024 (16 clubs)	Évolution 22/23 - 23/24
Subventions Exploitation	19 531 604 €	24 754 323 €	19 105 537 €	20 295 969 €	19 717 696 €	-3%
Partenariats	24 781 260 €	21 833 772 €	31 110 143 €	31 424 411 €	33 875 676 €	+ 8%
Droits TV et Marketing	2 845 442 €	3 243 413 €	3 279 921 €	3 747 720 €	3 678 491 €	-2%
Recettes Matches	6 523 287 €	3 102 726 €	12 173 614 €	14 576 818 €	17 741 860 €	+ 22%
Autres	7 524 760 €	6 268 541 €	7 771 415 €	8 532 903 €	9 122 625 €	+ 7%
Dont Autres Produits des Activités Annexes	1 026 471 €	906 388 €	1 926 412 €	2 829 414 €	3 449 594 €	+ 22%
Dont Autres Produits de Gestion Courante	1 830 133 €	470 027 €	2 454 831 €	2 572 395 €	2 497 206 €	-3%
Dont Transferts de Charges d'Exploitation	4 668 156 €	4 892 126 €	3 390 173 €	3 131 094 €	3 175 826 €	+ 1%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	61 206 353 €	59 202 775 €	73 440 630 €	78 577 821 €	84 136 348 €	+ 7%
Rémunération	28 872 850 €	31 095 566 €	35 162 265 €	35 288 127 €	35 878 335 €	+ 2%
Charges Sociales	10 242 128 €	6 096 606 €	12 419 823 €	13 476 420 €	14 231 276 €	+ 6%
Services Extérieurs	20 363 411 €	19 969 171 €	26 046 816 €	29 830 001 €	32 427 817 €	+ 9%
Autres	10 124 711 €	7 748 262 €	11 920 308 €	12 555 940 €	13 179 827 €	+ 5%
Dont Impôts et Taxes	1 334 633 €	1 338 229 €	1 541 383 €	1 528 717 €	1 355 060 €	-11%
Dont Achats	5 544 545 €	3 361 000 €	8 038 016 €	8 449 562 €	9 664 174 €	14%
Dont Autres Charges de Gestion Courante	1 430 796 €	1 443 169 €	1 453 970 €	1 583 199 €	1 147 718 €	-28%
Dont Dotations Amortissements et Provisions	1 814 737 €	1 605 864 €	886 940 €	994 462 €	1 012 876 €	2%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	69 603 100 €	64 909 605 €	85 549 212 €	91 150 489 €	95 717 255 €	+ 5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-8 396 747 €	-5 706 830 €	-12 108 582 €	-12 572 668 €	-11 580 907 €	+ 8%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	115 485 €	33 012 €	202 010 €	84 220 €	263 708 €	+ 213%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	443 585 €	132 712 €	158 207 €	119 261 €	681 040 €	+ 471%
RESULTAT FINANCIER	-328 100 €	-99 700 €	43 803 €	-35 041 €	-417 332 €	-1 291%
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 015 362 €	1 629 257 €	1 426 478 €	1 547 464 €	1 265 479 €	-18%
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 352 693 €	1 246 552 €	999 596 €	736 989 €	789 062 €	+ 7%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-337 331 €	382 705 €	426 883 €	810 475 €	476 417 €	-41%
IMPOTS SUR LES BENEFICES	14 255 €	372 231 €	118 156 €	65 391 €	18 950 €	-71%
RESULTAT NET	-9 062 179 €	-5 796 057 €	-11 756 052 €	-11 862 625 €	-11 540 771 €	+ 3%

* En 2020/2021, la Liqui Moly StarLigue est passée de 14 à 16 clubs

^o Les saisons 2019/2020 et 2020/2021 ont été fortement impactées par l'épidémie de Covid-19 – cf. supra

Évolution du résultat net depuis 5 saisons



(1) Saisons impactées par l'épidémie de Covid-19

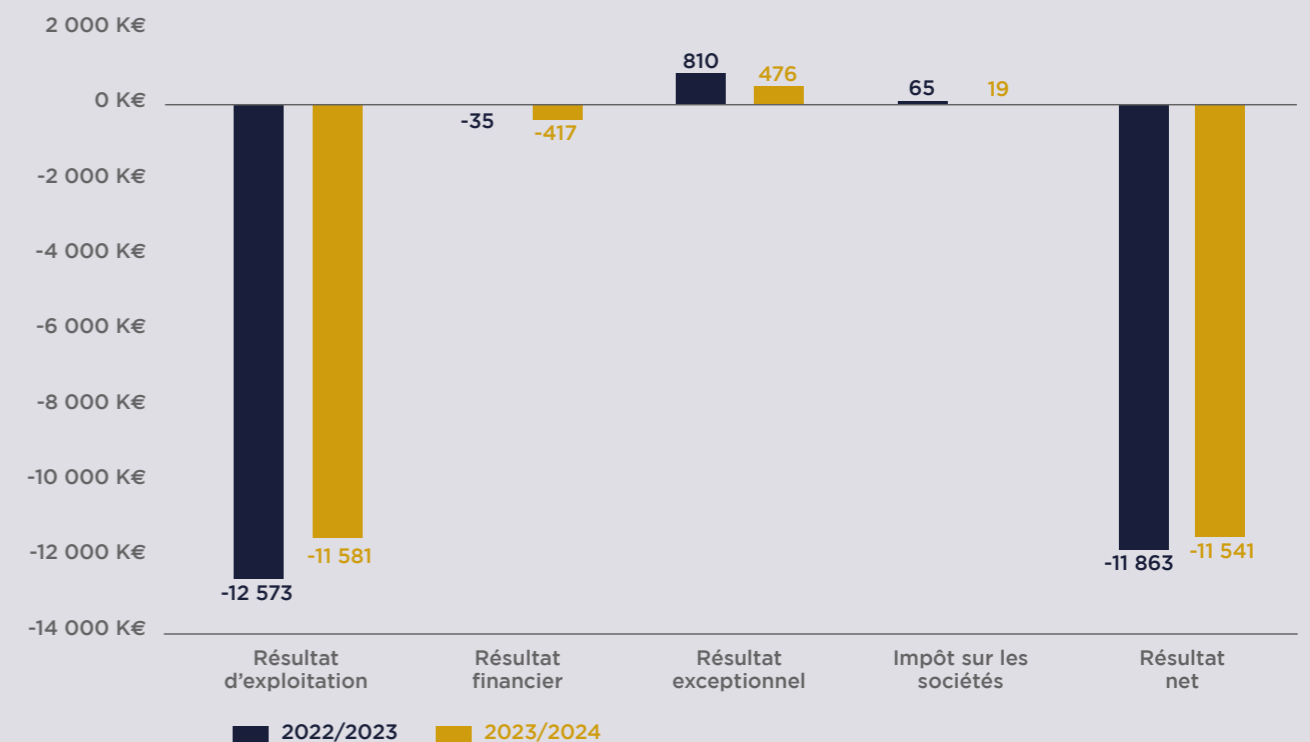
Après une saison 2020/2021 au cours de laquelle 15 clubs sur 16 avaient réalisé un bénéfice net, la Liqui Moly StarLigue dégage, pour la 3^e saison consécutive, une perte nette cumulée supérieure à 11 M€. Il convient néanmoins de nuancer cette perte :

- Celle-ci est principalement réalisée par deux clubs, Paris Saint-Germain et Aix en Provence compte tenu de leur modèle économique (perte compensée à l'issue de chaque exercice par l'actionnaire unique ou majoritaire). Sans ces deux clubs, le résultat net cumulé s'élève à -582 K€ (moyenne de -41 K€) ;
- Un certain nombre de clubs ont présenté, dès le début de la saison, un budget déficitaire, en accord avec la CNACG, afin de faire usage d'une part de fonds propres positifs et réaliser des investissements. La situation nette de ces clubs reste positive à l'issue de l'exercice.

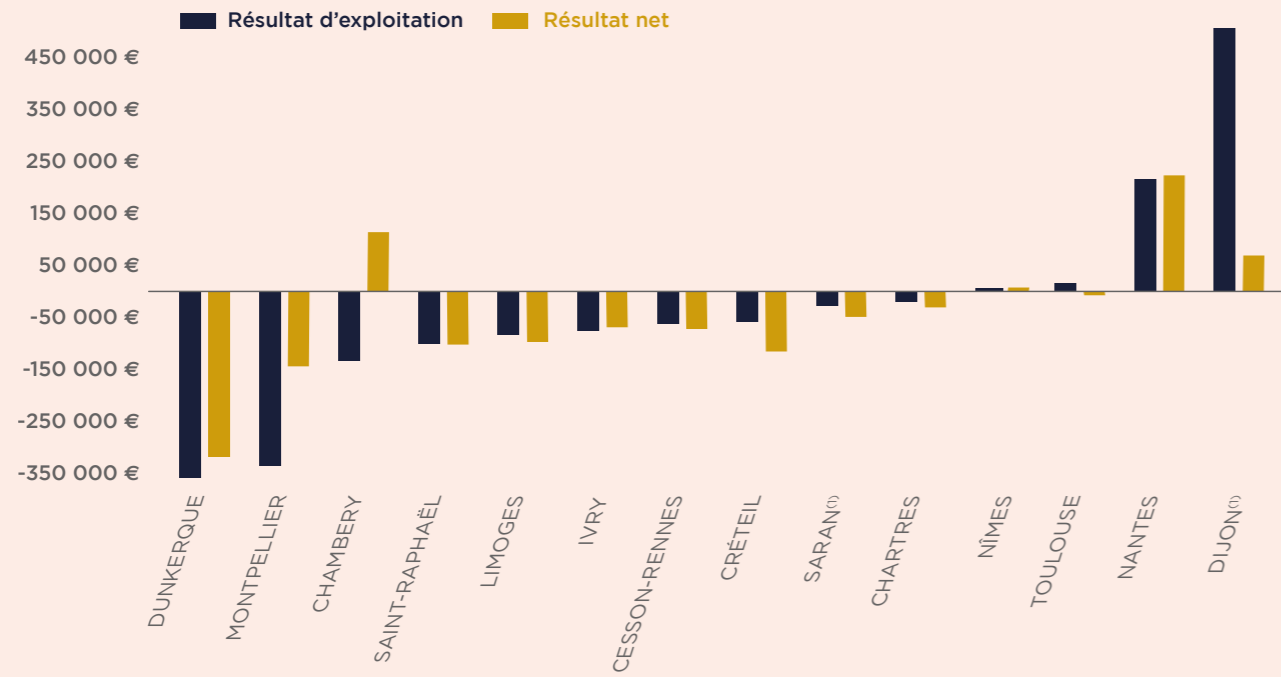
A l'issue de la saison 2023/2024, 12 clubs sur 16 réalisent une perte nette (75%), soit la même proportion que lors de la saison 2022/2023. S'agissant des 10 clubs dont la perte nette n'est pas liée à leur modèle économique, elle ne représente qu'une faible proportion du budget :

- > Entre 0,1 et 3% du pour 9 clubs
- > 7% pour le 10^e club.

Décomposition du résultat net (comparaison des saisons 2022/2023 et 2023/2024)



Comparaison résultat net/résultat d'exploitation par club



(1) Clubs ayant accédé à la Ligue 1 en 23/24

Budgets de la saison 2023/2024 par club

Clubs	Forme juridique	Budget société	Budget association	Budget groupement sportif
PARIS SAINT GERMAIN ⁽¹⁾	SASU	16 181 126 €	819 015 €	17 000 141 €
NANTES	SASU	10 232 584 €	432 369 €	10 664 953 €
MONTPELLIER	SAS	8 864 343 €	1 233 314 €	10 097 658 €
NIMES ⁽³⁾	SASU	3 718 056 €	2 407 259 €	6 125 315 €
BUDGET MOYEN				5 960 392 €
LIMOGES	SAS	5 485 034 €	312 998 €	5 798 032 €
AIX-EN-PROVENCE	SAS	4 569 610 €	1 102 047 €	5 671 657 €
CHAMBERY	SASP	5 054 574 €	476 524 €	5 531 098 €
DUNKERQUE	EUSRL	4 451 570 €	294 923 €	4 746 492 €
BUDGET MEDIAN				4 618 386 €
SAINT-RAPHAEL ⁽³⁾	SAS	3 744 910 €	745 369 €	4 490 279 €
SARAN ^{(2) (3)}	SAS	3 263 172 €	953 892 €	4 217 064 €
CHARTRES	SAS	3 687 522 €	410 188 €	4 097 709 €
CESSON-RENNES ⁽³⁾	SASU	3 573 314 €	432 398 €	4 005 712 €
TOULOUSE	SASP	3 672 513 €	284 843 €	3 957 356 €
CRETEIL	SEMSL	2 959 455 €	446 768 €	3 406 223 €
IVRY	Association		3 129 115 €	3 129 115 €
DIJON ^{(2) (4)}	SASP	2 173 273 €	254 200 €	2 427 473 €

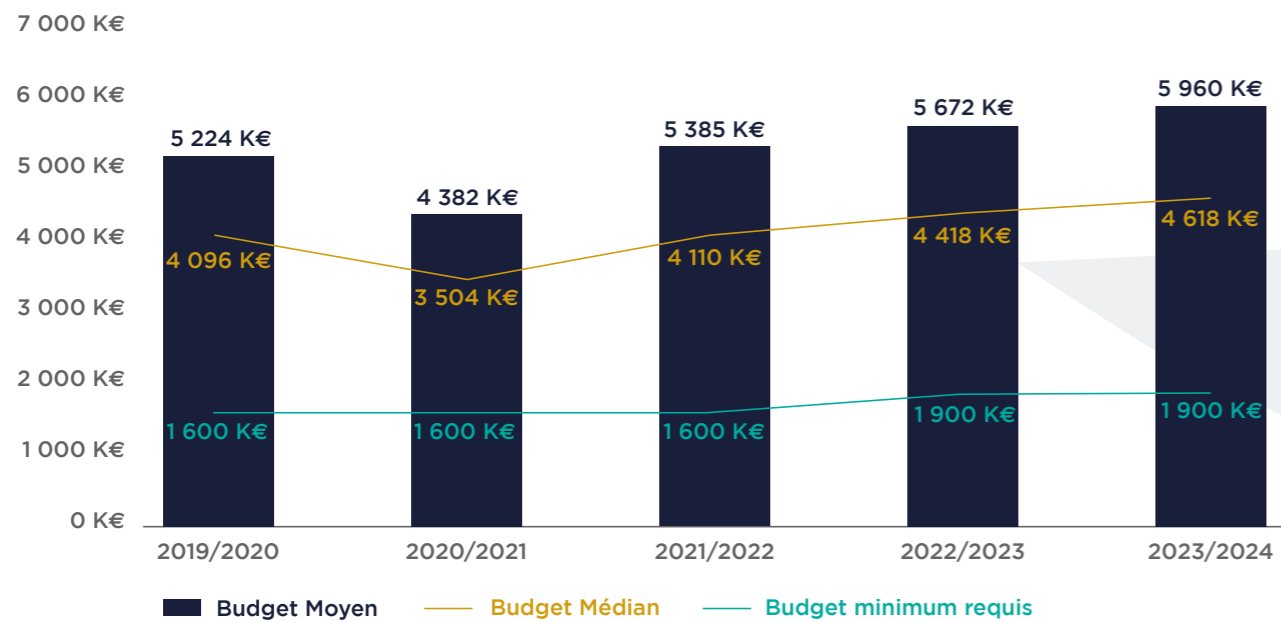
(1) Compte tenu du modèle économique du club, prise en compte des charges pour déterminer le budget de la société sportive

(2) Clubs ayant accédé à la Ligue 1 en 2023/2024

(3) Rattachement du centre de formation agréé à l'association support

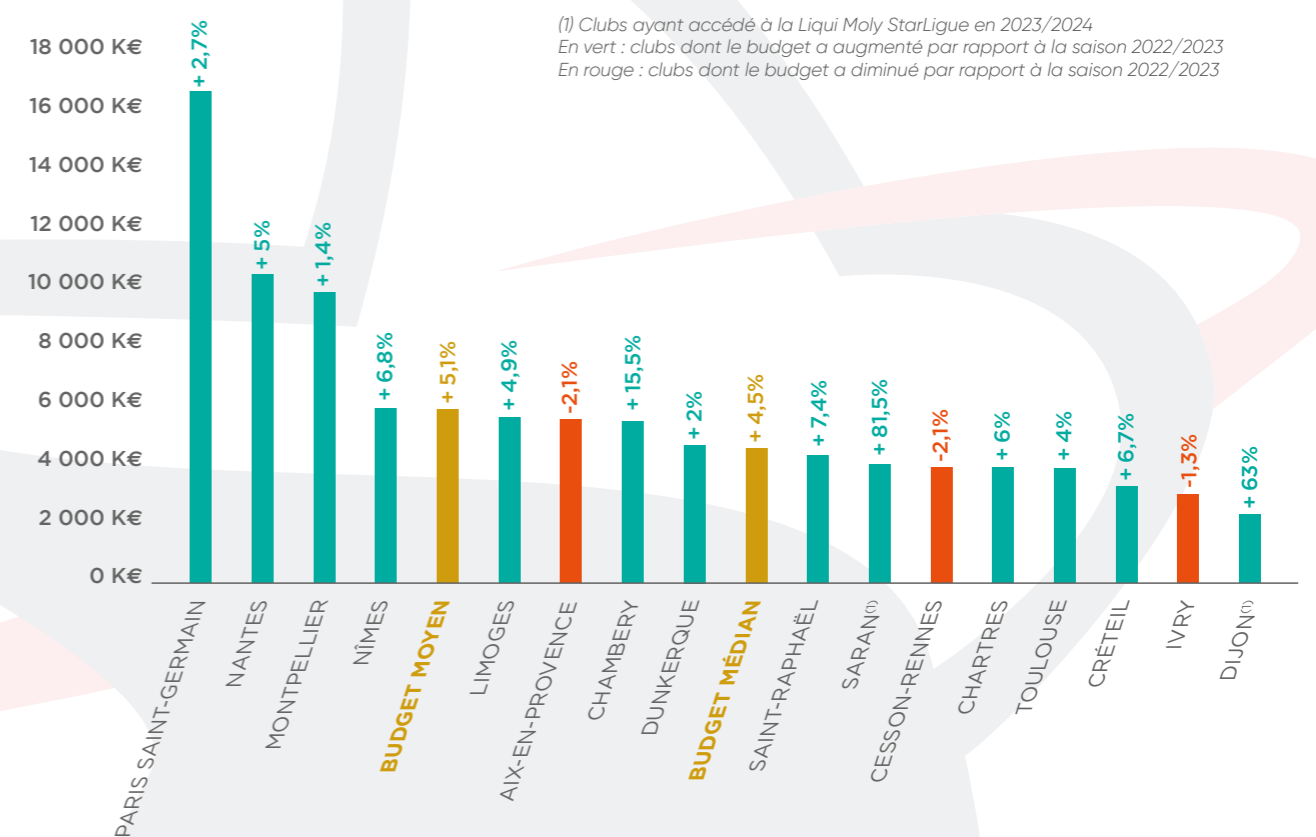
(4) Pas de centre de formation agréé

Évolution des budgets moyen et médian depuis 5 saisons



Après une très forte augmentation en 2021/2022 (+23%), en sortie de « période Covid », le budget moyen continue d'augmenter progressivement avec une nouvelle hausse de 5% (comme en 2022/2023). Il en est de même du budget médian (+4,5% par rapport à la saison 2022/2023).

Budgets des clubs de la saison 2023/2024 avec pourcentage d'évolution



(1) Clubs ayant accédé à la Ligue 1 en 2023/2024

En vert : clubs dont le budget a augmenté par rapport à la saison 2022/2023

En rouge : clubs dont le budget a diminué par rapport à la saison 2022/2023

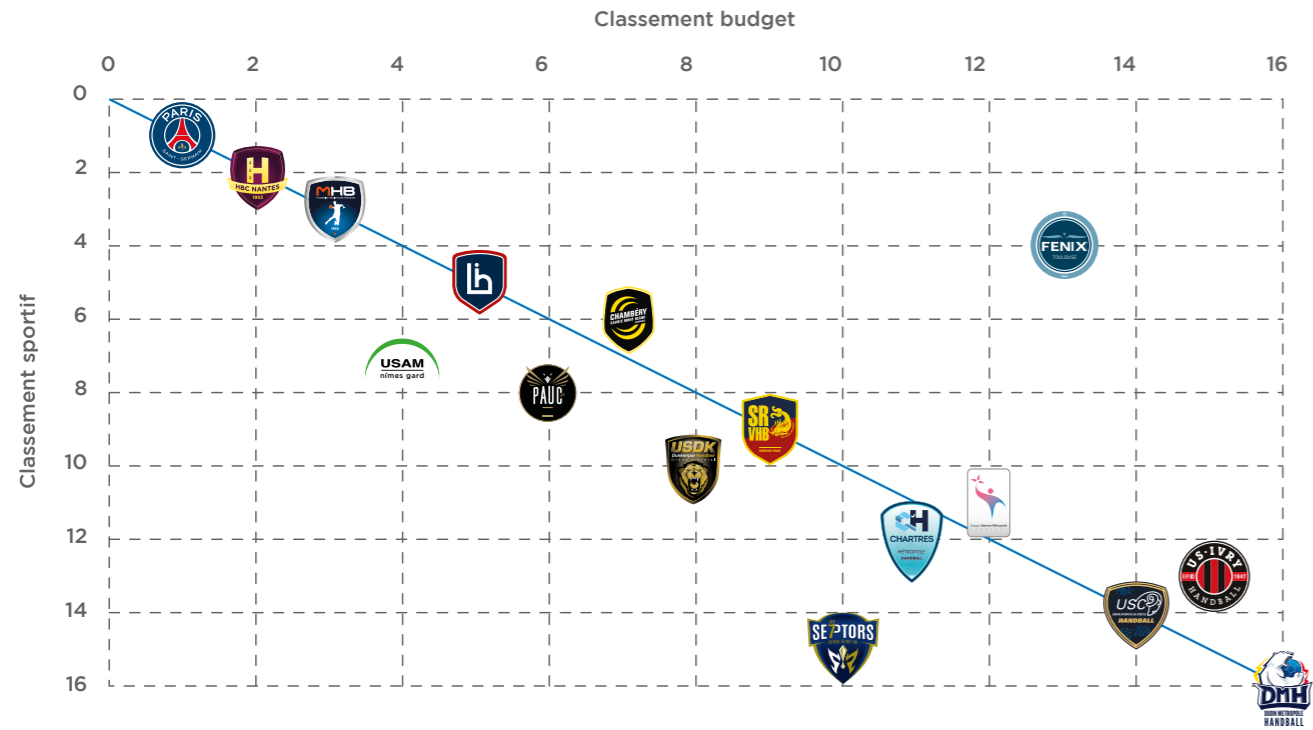
13 clubs sur 16 voient leur budget augmenter par rapport à la saison 2022/2023 :

> 10 clubs entre 0 et 10 %

> 1 club entre 10 et 20 %

> 2 qui voient leur budget augmenter de plus de 60% : Dijon et Saran ayant accédé à la Ligue 1 lors de cette saison 2023/2024. Au-delà de l'effet levier de l'accession pour ces clubs (perception de droits et marketing plus important notamment), il est à noter que le club de Saran a bénéficié de nouvelles enceintes sportives plus grandes et lui permettant de développer ses produits : le palais des sports d'Orléans (2 800 places) et le Comet d'Orléans (9 000 places – 3 délocalisations).

Analyse comparative des budgets et du classement sportif *



Ce graphique présente la corrélation entre le classement sportif et le classement budgétaire des clubs de Liqui Moly StarLigue. La diagonale bleue indique la parfaite adéquation entre ces deux classements. Les équipes classées au-dessus de cette ligne traduisent un classement plus important que ce que leur budget ne pouvait leur faire espérer. À l'inverse, les équipes classées en-dessous de cette ligne sous-performent par rapport à leur classement budgétaire.

On observe que 3 équipes ont ainsi surperformé sur la saison 2023/2024, notamment le club de Toulouse (+9).

À l'inverse, 5 équipes ont sous-performé par rapport à leur niveau de budget. Les clubs perdant le plus de position par rapport à leur classement budgétaire sont Saran (-5) et Nîmes (-3).

Cette saison, 8 équipes se situent sur le même rang, à la fois sur le classement sportif et le classement budgétaire (contre 3 la saison précédente) : Paris Saint-Germain, Nantes, Montpellier, Limoges, Saint-Raphaël, Cesson-Rennes, Créteil et Dijon.

Le coefficient de corrélation confirme la très forte interdépendance entre les deux séries, puisqu'il s'élève à 0,81 (comme la saison passée).

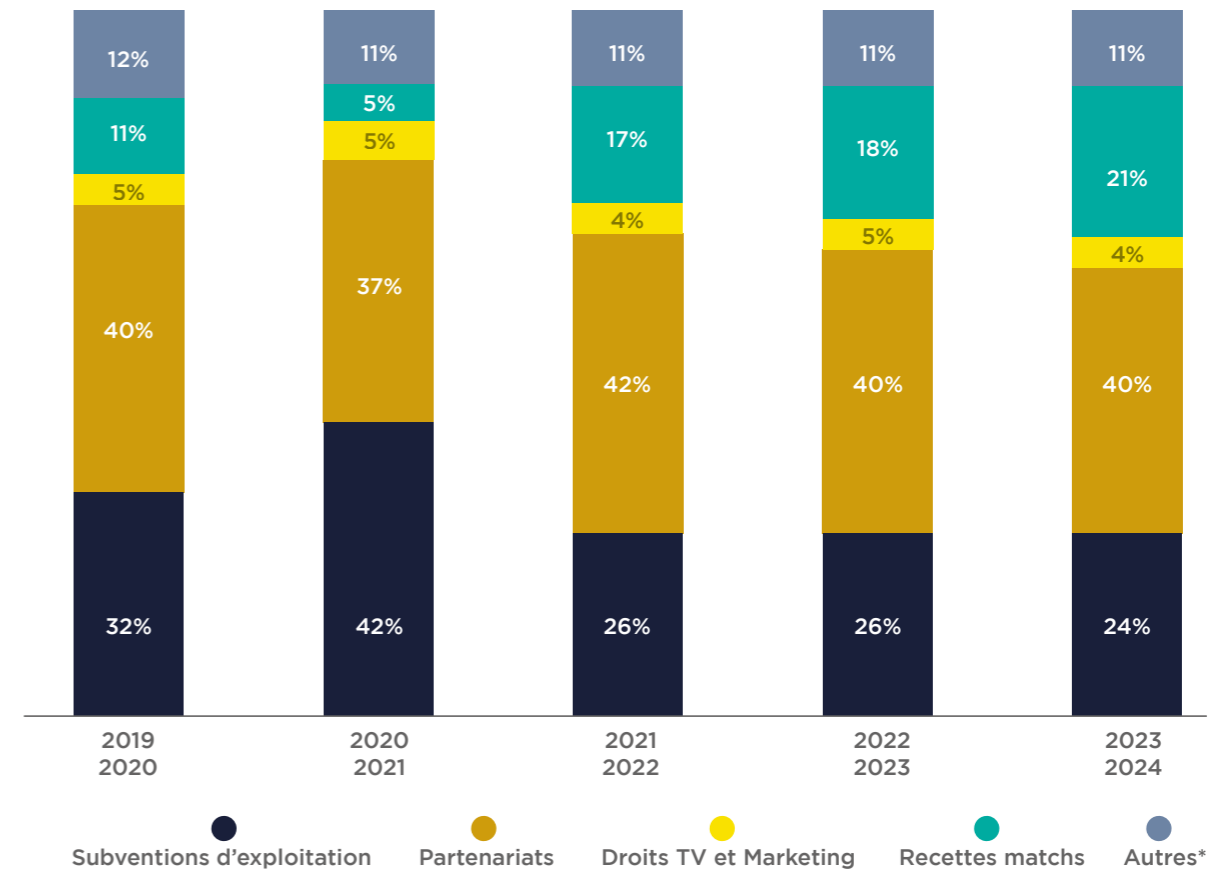
Pour compléter l'étude statistique entre la puissance financière et le classement sportif des clubs, une analyse de corrélation entre les charges de personnel et le classement sportif est réalisée en page 43.

*Une corrélation parfaite se traduirait par un résultat de 1. Entre 1 et 0,5 il indique une bonne corrélation. Entre 0,5 et 0,3 il indique une corrélation moyenne. Et en dessous de 0,3 la corrélation est plutôt faible.



5.5. FOCUS SUR LES PRODUITS D'EXPLOITATION

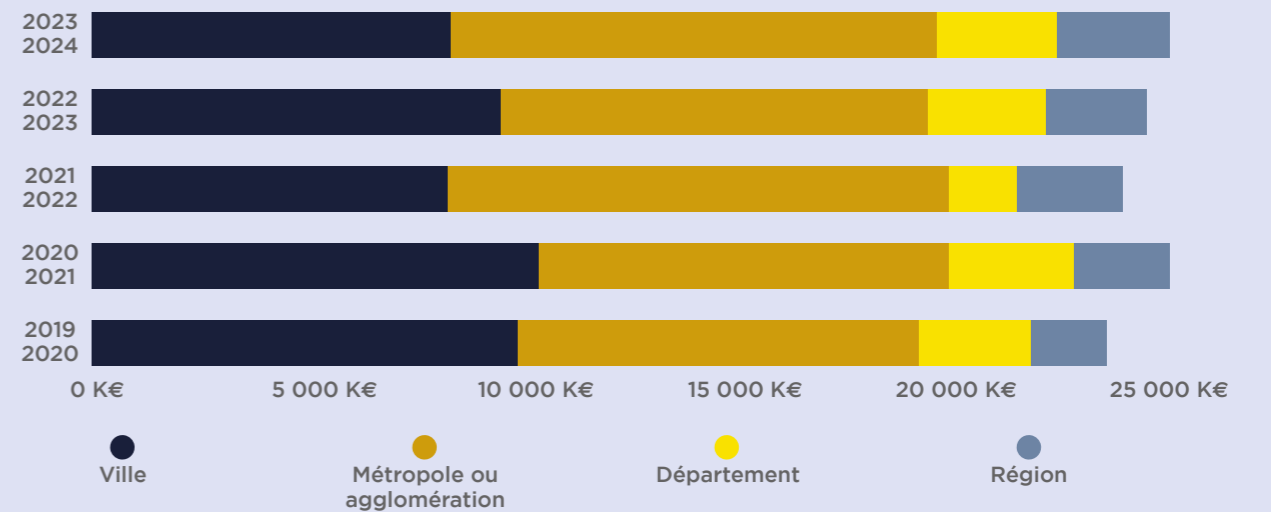
Répartition des principaux produits d'exploitation de l'exercice



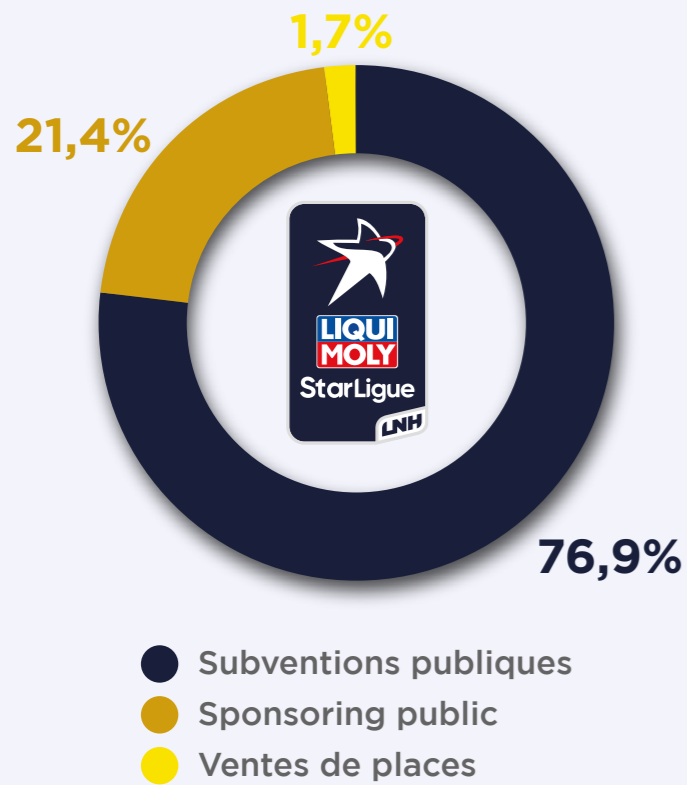
* Les autres produits intègrent notamment les transferts de charges, les autres produits de gestion courante et les produits des activités annexes.

Les recettes publiques

Évolution des recettes publiques globales depuis 5 saisons (avec la répartition par collectivités)



Répartition des recettes publiques de la saison 2023/2024 par nature de recettes



Le volume d'intervention publique est relativement stable puisqu'il n'augmente que de 0,5% par rapport à la saison 2022/2023. On constate en revanche une évolution s'agissant de la répartition par collectivités.

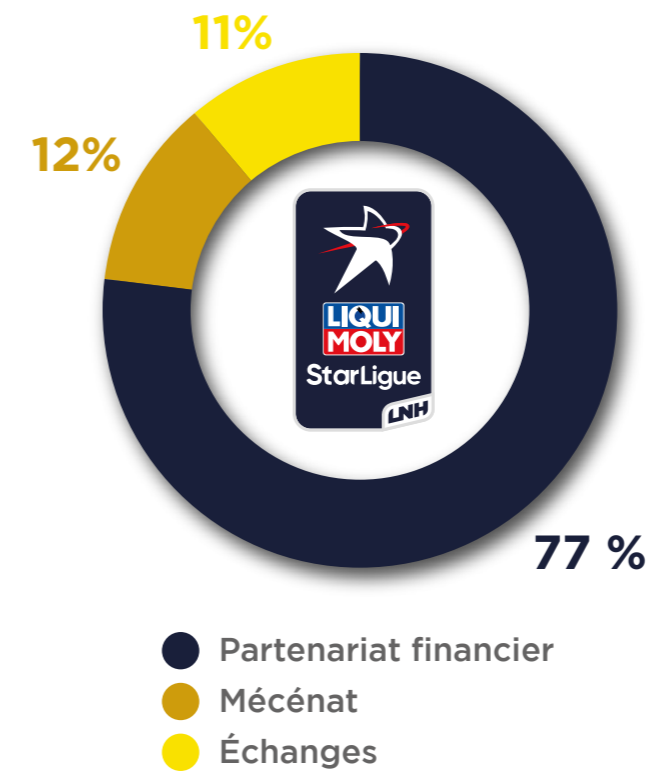
La part attribuée par les villes et les régions diminue respectivement de 14% et 10%. Inversement, la part attribuée par les agglomérations/métropoles et les départements augmente respectivement de 16% et 4%.

S'agissant de la nature des recettes publiques, les subventions restent toujours majoritaires (77%) par rapport au sponsoring public et aux ventes de places. Cette proportion est similaire à la saison passée.

S'agissant de la part des recettes publiques dans le budget des clubs de Liqui Moly StarLigue, on constate qu'elle est très hétérogène. Elle représente :

- Moins de 25% du budget pour 5 clubs (Paris Saint-Germain, Chambéry, Limoges, Nantes et Saran). S'agissant du Paris Saint-Germain, seule son association support bénéficie de recettes publiques.
- Entre 25 et 35% du budget pour 5 clubs (Aix en Provence, Cesson-Rennes, Chartres, Montpellier et Nîmes)
- Entre 35 et 50% du budget pour 3 clubs (Ivry, Saint-Raphaël et Toulouse)
- Enfin plus de 50 du budget pour 3 clubs (Créteil, Dijon et Dunkerque).

Répartition du partenariat privé par types de recettes

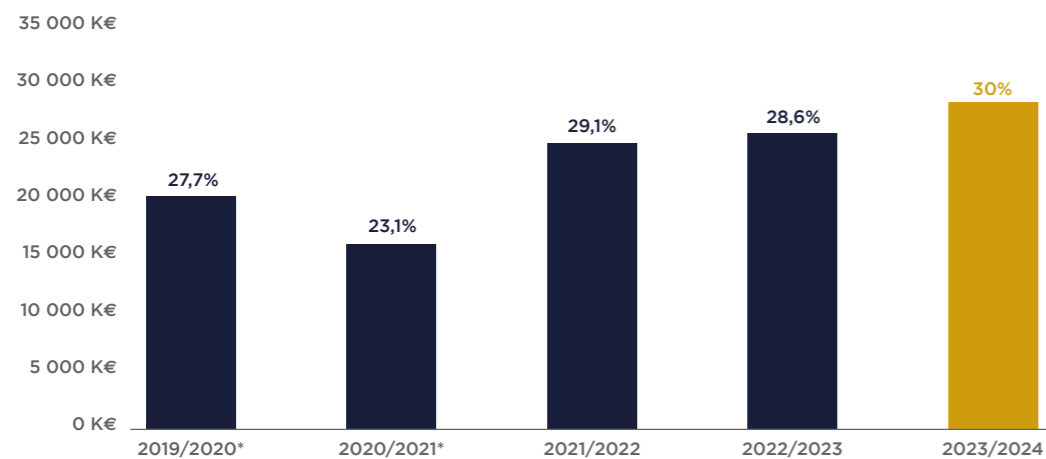


Après une légère baisse constatée entre les saisons 2021/2022 et 2022/2023, on observe à nouveau une augmentation de la part du partenariat privé dans le budget des clubs. Le partenariat financier reste très majoritaire.



Le partenariat privé

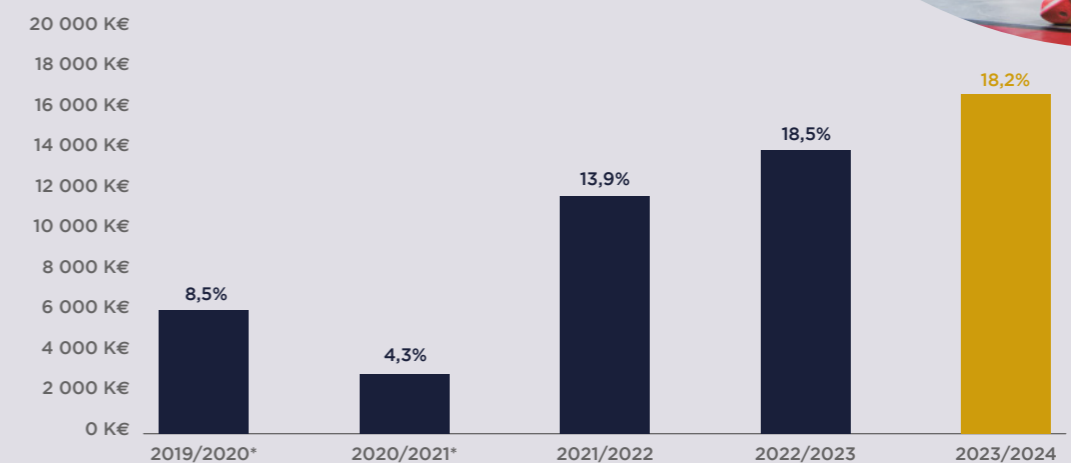
Évolution du partenariat privé depuis 5 saisons et proportion sur le budget



*Saisons impactées par l'épidémie de Covid-19

Les recettes matchs

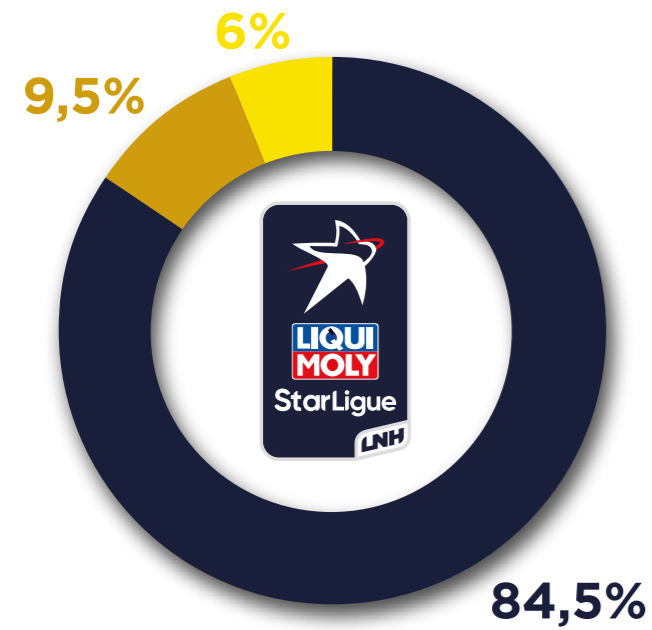
Évolution des recettes matchs depuis 5 saisons et proportion sur le budget



*Saisons impactées par l'épidémie de Covid-19



Répartition des recettes matchs de la saison 2023/2024 par types de recettes

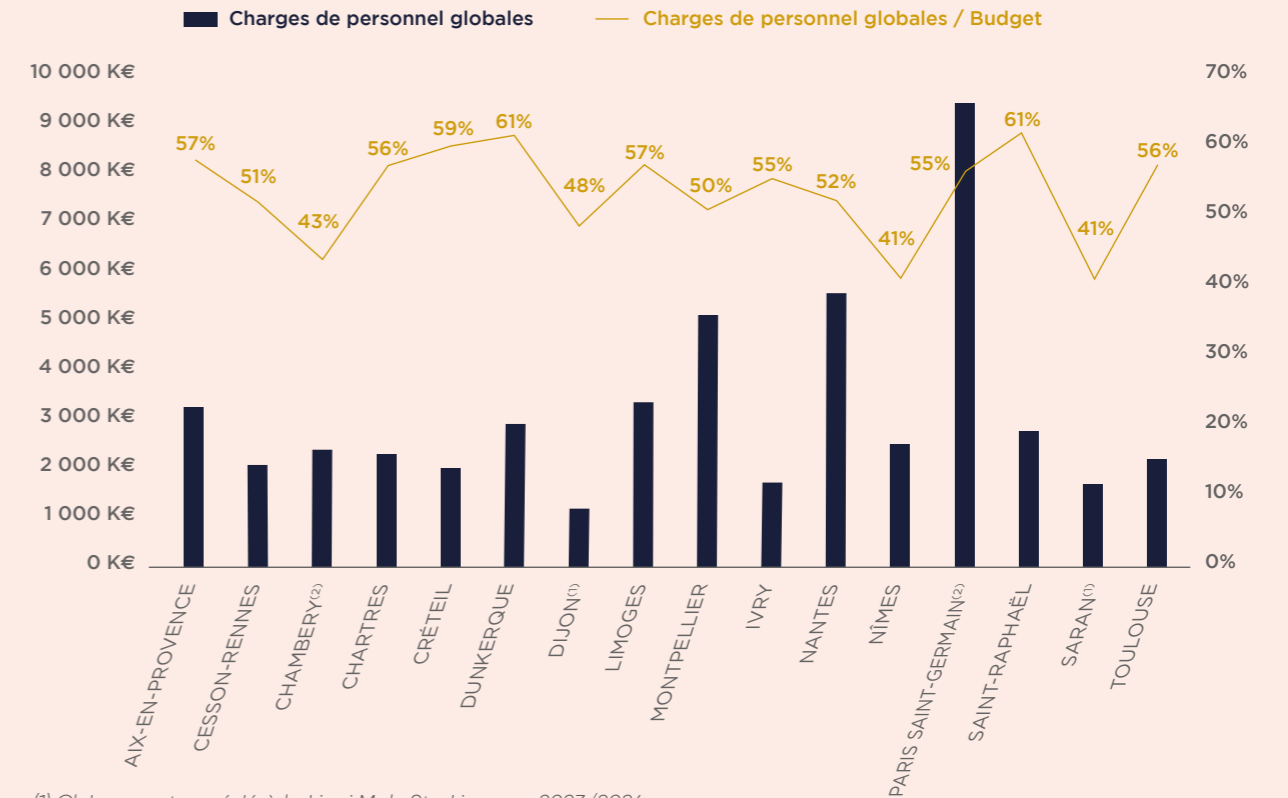


Depuis la fin de la période « Covid », la part des recettes matchs (hors ventes de places aux collectivités) sur le budget est en constante augmentation. La billetterie reste bien sûr majoritaire par rapport à la buvette et la boutique.

- Billetterie
- Buvette
- Boutique



Focus sur les charges de personnel Les charges de personnel globales

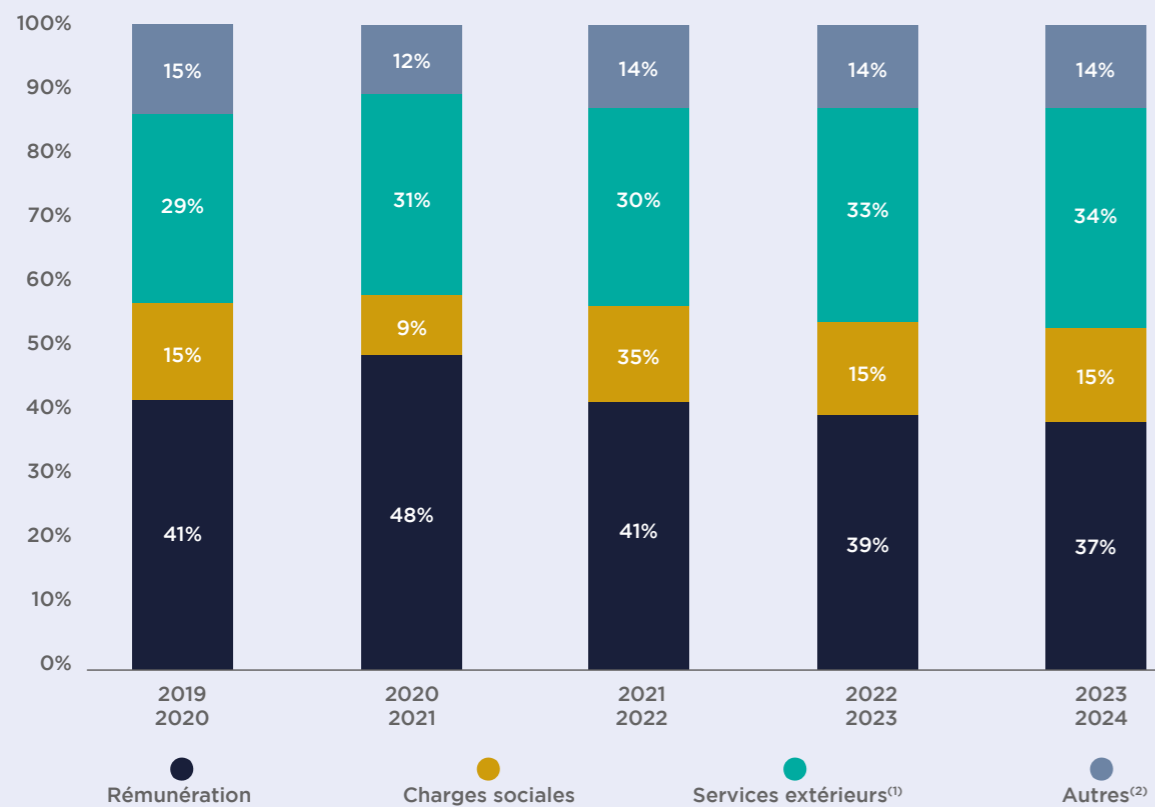


(1) Clubs ayant accédé à la Liqui Moly StarLigue en 2023/2024

(2) Pour les clubs de Paris Saint-Germain et Chambéry, ne sont pas intégrés les montants versés par la société sportive à la holding ou la filiale pour la mise à disposition de personnel. Cela n'intègre que le personnel directement rattaché au groupement sportif (société sportive et son association support).

5.6. FOCUS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION

Répartition des grandes charges d'exploitation de l'exercice



(1) Comptes 61 et 62 du plan comptable (services extérieurs et autres services extérieurs)

(2) On retrouve notamment les achats, les impôts et taxes, les charges de gestion courante ou les dotations aux amortissements et aux provisions pour risques.

Focus sur l'équipe première (« charges de personnel LNH ») Composition des effectifs professionnels

Clubs	Composition de l'équipe première(1)			
	Entraîneur principal	Entraîneur adjoint	Joueur à temps plein	Joueurs à temps partiel
Aix en Provence	1	0	15	0
Cesson-Rennes	1	1	17	0
Chambéry	1	0	18	0
Chartres	1	0	16	1
Créteil	1	0	16	0
Dijon	1	0	16	2
Dunkerque	1	1	16	0
Ivry	1	0	16	1
Limoges	1	1	16	0
Montpellier	1	1	18	0
Nantes	1	0	19	0
Nîmes	1	0	16	1
Paris St Germain	1	1	18	0
Saint-Raphaël	1	1	15	0
Saran	1	0	15	0
Toulouse	1	0	16	0
TOTAL(2)	16	6	263	5
MOYEN				17
MEDIAN				17

(1) Effectif en fin de saison, après prise en compte des différents mouvements (arrivées/départs)

(2) Contrats professionnels homologués par la Commission juridique de la LNH (« Masse LNH »)

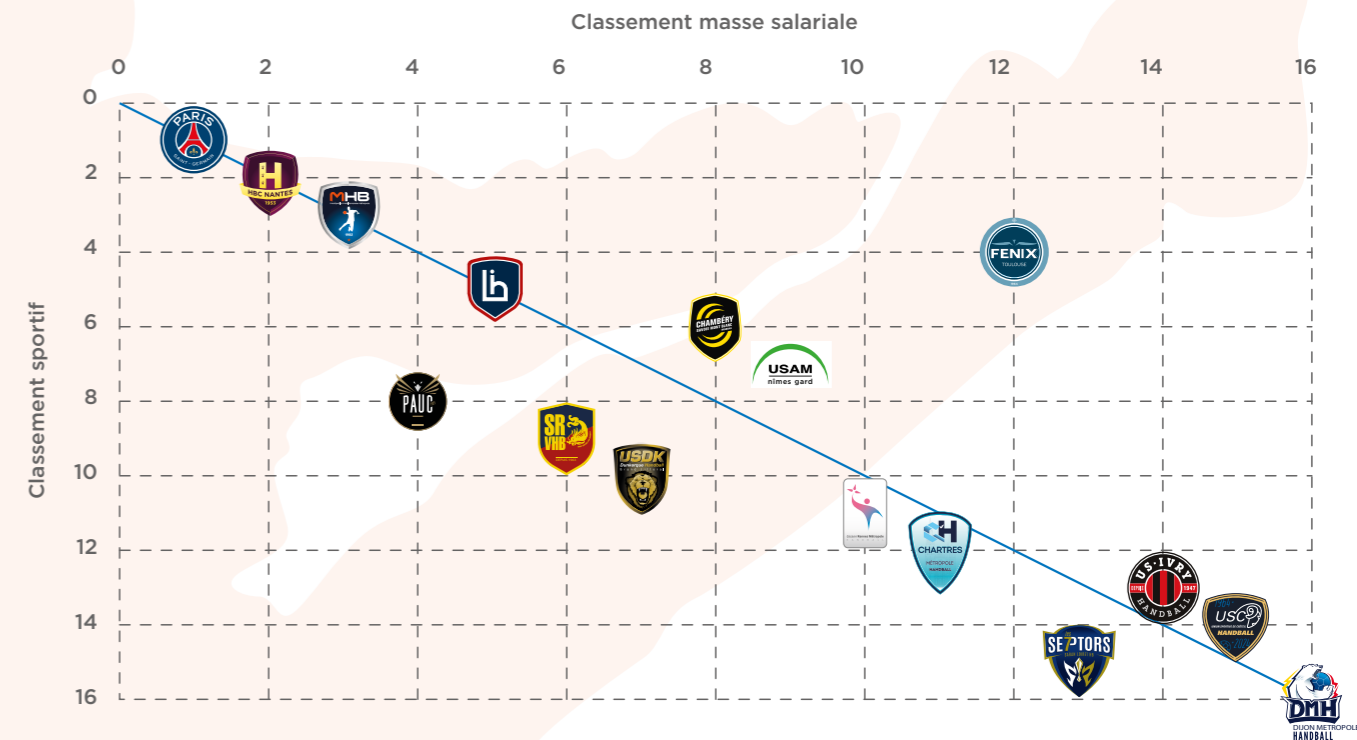
Détail des charges de personnel « LNH » (ratio par rapport aux charges d'exploitation*)



* Charges d'exploitation de la seule structure professionnelle

(1) Clubs ayant accédé à la Liqui Moly StarLigue en 2023/2024

Analyse comparative classement masse salariale sportive / classement sportif



Ce graphique présente la corrélation entre le classement sportif, et le classement de la masse salariale LNH des clubs de Liqui Moly StarLigue. La diagonale bleue indique la parfaite adéquation entre le classement sportif et le classement des charges de personnel « LNH ». Les équipes classées au-dessus de la ligne bleue traduisent un classement plus important que ce que leur masse salariale ne pouvait leur faire espérer. À l'inverse, les équipes classées en-dessous de la ligne sous-performent par rapport à leur classement de charges de personnel « LNH ».

On observe que 5 équipes ont ainsi surperformé sur la saison 2023/2024, notamment Toulouse (+8), Chambéry et Nîmes (+2). Cela confirme que la performance sportive ne dépend pas uniquement des moyens financiers.

À l'inverse, 6 équipes ont sous-performé par rapport à leur niveau de masse salariale LNH, notamment Aix en Provence (-4), Dunkerque et Saint-Raphaël (-3).

Enfin, 5 équipes se situent le même rang, à la fois sur le classement sportif et le classement de masse salariale « LNH » : le PSG, Nantes, Dijon, Limoges et Montpellier.

Comme pour l'analyse de corrélation entre le classement sportif et le classement budgétaire, on remarque que la très grande majorité des équipes se trouvent à proximité de la ligne bleue. 4 clubs ne voient leur classement sportif évoluer que d'un seul rang.

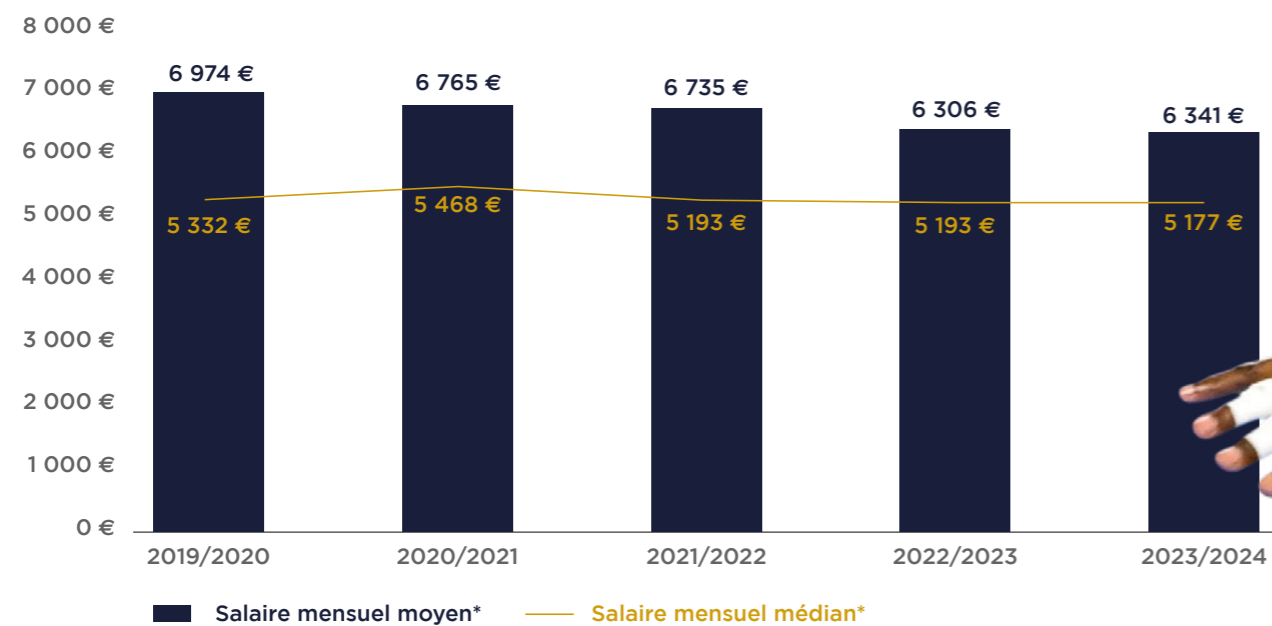
Le coefficient de corrélation confirme l'interdépendance entre les deux séries puisqu'il s'élève cette saison à 0,84 (contre 0,77 l'année passée), ce qui traduit une très bonne corrélation entre ces deux variables. Elle est plus importante que celle entre le budget des clubs et leur classement sportif (NB : coefficient de corrélation de 0,81).

*Une corrélation parfaite se traduirait par un résultat de 1.
Entre 1 et 0,5 il indique une bonne corrélation
Entre 0,5 et 0,3 il indique une corrélation moyenne
Et en dessous de 0,3 la corrélation est plutôt faible



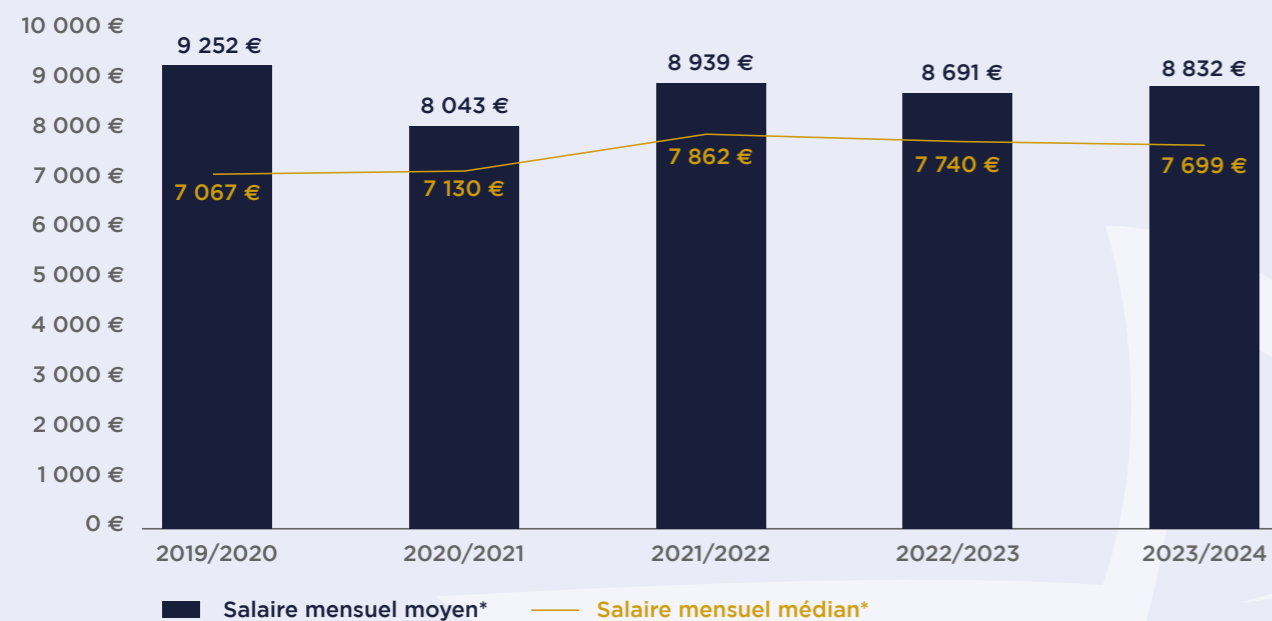
Évolution salaire moyen/médian joueurs et entraîneurs depuis 5 saisons

Joueurs professionnels



*Seul salaire fixe brut mensuel, hors avantages en nature et primes diverses.

Entraîneurs professionnels



*Seul salaire fixe brut mensuel, hors avantages en nature et primes diverses.



6

CHIFFRES DE LA PROLIGUE 2023/2024



6.1. PHOTOGRAPHIE DE LA DIVISION

Clubs	Forme juridique	Capital société ⁽¹⁾	Centre de formation agréé ⁽²⁾		Enceintes sportives (Nom + jauge maximum en spectateurs ⁽³⁾)
			Existence	Structure de rattachement	
Angers ⁽⁵⁾	SAS	202 000 €	Non		Salle du Haras - 1 220
Besançon	Association		Non		Palais des Sports Ghani Yalouz - 3 000
Billère	SAS	178 000 €	Non		Sporting d'Este - 1 300
Caen	Association		Non		Palais des Sports de Caen La Mer - 3 700
Cherbourg	Association		Oui	Association	Gymnase Jean Jaurès (Equeurdreville) - 1 951
Cournon ⁽⁶⁾	Association		Non		Maison des Sports (Clermont-Ferrand) - 4 534
Frontignan	Association		Non		Salle Henri Ferrari - 704
Istres ⁽⁴⁾	Association		Oui	Association	Halle Polyvalente - 1 400
Massy	Association		Non		Centre Omnisports Pierre de Coubertin - 558
Nancy	SASP	469 000 €	Oui	Société	Palais des Sports (Vandœuvre Les Nancy) - 5 535
Pontault-Combault	Association		Non		Espace Roger Boisramé - 1 300
Sarrebourg	Association		Non		Complexe Sportif Pierre de Coubertin - 750
Sélestat ⁽⁴⁾	SASP	71 200 €	Oui	Association	Complexe Sportif Intercommunal - 2 300
Tremblay	SASP	47 000 €	Oui	Association	Palais des Sports - 1 200
Valence	Association		Non		Salle Pierre Mendès France - 1 800

(1) Modifications ayant pu intervenir après la clôture d'exercice

(2) Agrément délivré par l'autorité administrative compétente

Les clubs de ProLigue ne peuvent solliciter un agrément pour leur centre de formation que s'ils justifient du budget et du nombre de joueurs professionnel minima requis pour évoluer en Ligue Moly Starligue, à savoir respectivement 1 900 K€ et 14 joueurs professionnels employés à temps plein.

(3) Aucune délocalisation réalisée en 2023/2024

(4) Clubs ayant été relégués en ProLigue en 2023/2024

(5) Club ayant accédé sportivement à la ProLigue en 2023/2024

(6) Club ayant été repêché en ProLigue en 2023/2024

6.2. LES CHIFFRES CLÉS

3

Nombre de clubs en situation nette négative

2 463 € / 2 000 €

Salaire fixe brut mensuel moyen/médian joueur

4 234 € / 3 800 €

Salaire fixe brut mensuel moyen/médian entraîneur

8

Nombre de clubs bénéficiaires (net)

+ 2,3 M€

(+17%*)

de situation nette cumulée

Subventions d'exploitation

+2%*

+7%*

de produits d'exploitation

Résultat net

- 466 K€

(+62%*)

+15%*

de recettes matches

Résultat d'exploitation cumulé

-521 K€

(+58%)

+13%*

de partenariats

+89%*

de produits d'activités annexes

-4%*

de charges de personnel

1 919 K€

Budget moyen (+5%)

1 570 K€

Budget médian (+7%)

*Évolution des moyennes

6.3. LE BILAN

Le bilan cumulé

	2019/2020° (14 clubs)	2020/2021* (14 clubs)	2021/2022** (15 clubs)	2022/2023*** (14 clubs)	2023/2024**** (15 clubs)	Évolution 22/23 - 23/24°°°
ACTIF IMMOBILISE	1 341 046 €	1 021 611 €	931 825 €	1 049 121 €	822 895 €	-27%
ACTIF CIRCULANT	8 083 159 €	9 154 962 €	9 749 266 €	9 053 784 €	11 049 774 €	+ 14%
Dont Stocks et encours	59 826 €	60 254 €	60 906 €	47 162 €	65 460 €	+ 30%
Dont Avances et acomptes versés	520 €	1 235 €	94 214 €	26 059 €	7 862 €	-72%
Dont Clients	2 693 535 €	1 996 152 €	1 531 089 €	3 690 359 €	4 825 777 €	+ 22%
Dont Autres créances	1 856 591 €	2 011 465 €	1 799 687 €	1 984 436 €	1 544 507 €	-27%
Dont Disponibilités	3 260 929 €	4 901 613 €	6 062 966 €	3 120 738 €	4 411 002 €	+ 32%
Dont Charges constatés d'avance	211 759 €	184 243 €	200 404 €	185 030 €	195 167 €	-2%
TOTAL ACTIF	9 424 204 €	10 176 573 €	10 681 091 €	10 102 905°°	11 872 669 €	+ 10%
CAPITAUX PROPRES	1 730 387 €	3 676 586 €	3 493 713 €	1 868 682 €	2 332 929 €	+ 17%
Dont Capital	1 425 550 €	1 755 878 €	1 539 779 €	1 837 174 €	1 077 084 €	-45%
Dont Primes d'émission	179 800 €	179 800 €	217 600 €	16 000 €	233 600 €	+ 1263%
Dont Réserves	44 663 €	46 277 €	116 215 €	71 465 €	659 137 €	+ 761%
Dont Report à nouveau	-974 518 €	-395 832 €	2 198 060 €	862 604 €	660 586 €	-29%
Dont Résultat de l'exercice°°	880 767 €	1 782 661 €	-856 922 €	-1 130 797 €	-466 074 €	+ 62%
Dont Subventions d'investissement	174 126 €	307 802 €	278 981 €	212 236 €	168 597 €	-26%
FONDS REPERTOIRES ET DEDIES	0	175 000 €	0	0	0	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	355 224 €	401 202 €	883 160 €	315 322 €	248 732 €	-26%
DETTES	7 338 589 €	5 923 783 €	6 304 217 €	7 918 895 €	9 291 009 €	10%
Dont emprunts auprès des Ets de crédit	2 199 531 €	827 915 €	497 169 €	627 904 €	330 150 €	-51%
Dont Dettes financières	276 555 €	787 069 €	222 314 €	179 776 €	197 706 €	+ 3%
Dont Avances et acomptes reçus	67 504 €	500 €	5 100 €	70 139 €	381 110 €	+ 407%
Dont Dettes fournisseurs	1 358 488 €	930 122 €	1 258 864 €	2 281 055 €	2 602 012 €	+ 6%
Dont Dettes fiscales et sociales	1 762 297 €	1 427 893 €	1 664 658 €	2 648 150 €	2 860 473 €	+ 1%
Dont Autres dettes	366 699 €	601 080 €	384 624 €	536 383 €	569 540 €	-1%
Dont Produits Constatés d'avance	1 307 516 €	1 349 204 €	2 271 488 €	1 575 488 €	2 350 017 €	+ 39%
TOTAL PASSIF	9 424 201 €	10 176 571 €	10 681 090 €	10 102 899°	11 872 670 €	+ 10%

*L'association support du club d'Angers avait modifié la date de clôture de son exercice comptable et par conséquent réalisé un exercice comptable de 18 mois du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021.

**En 2021/2022, la ProLigue est passée de 14 à 16 clubs. Les données du club de Nice n'étaient en revanche pas disponibles (liquidation judiciaire de la société)

***Données des clubs de Strasbourg et Bordeaux non disponibles (liquidation judiciaire de la société)

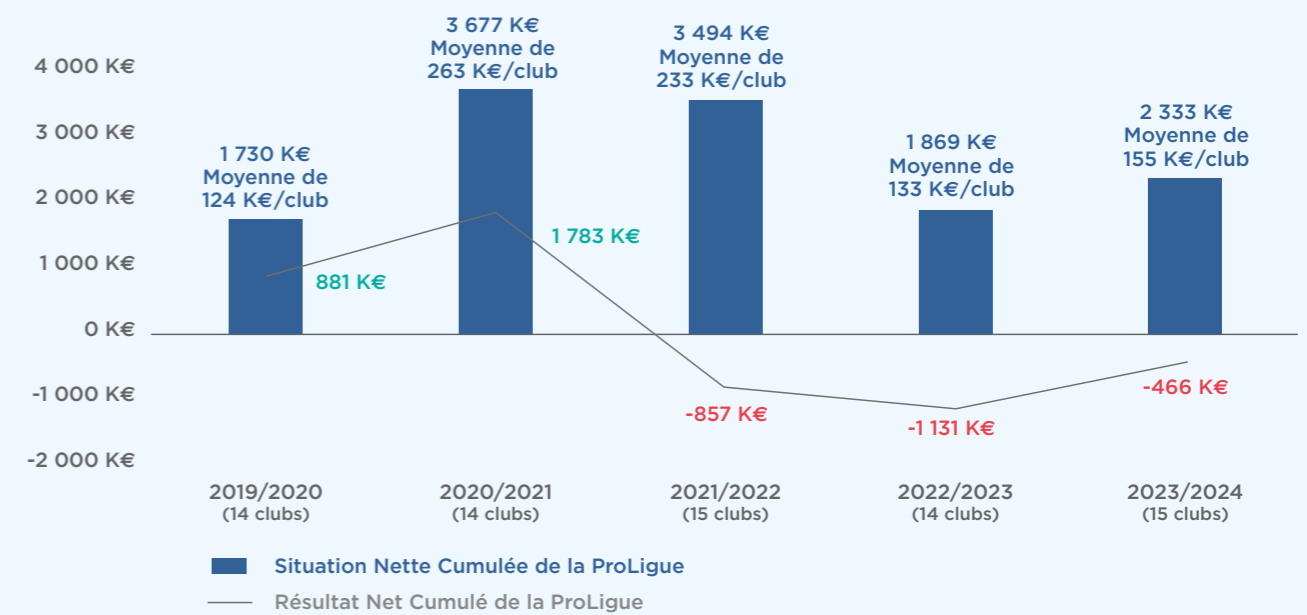
**** Données du club de Villeurbanne non disponibles (forfait du club en octobre 2023 et liquidation judiciaire de la société)

° Les saisons 2019/2020 et 2020/2021 ont été impactées par l'épidémie de Covid-19 (en 2019/2020, championnat arrêté à la J18 en mars 2020 ; en 2020/2021, jauges réduites dès le début de la saison et huis clos à partir de fin octobre 2020).

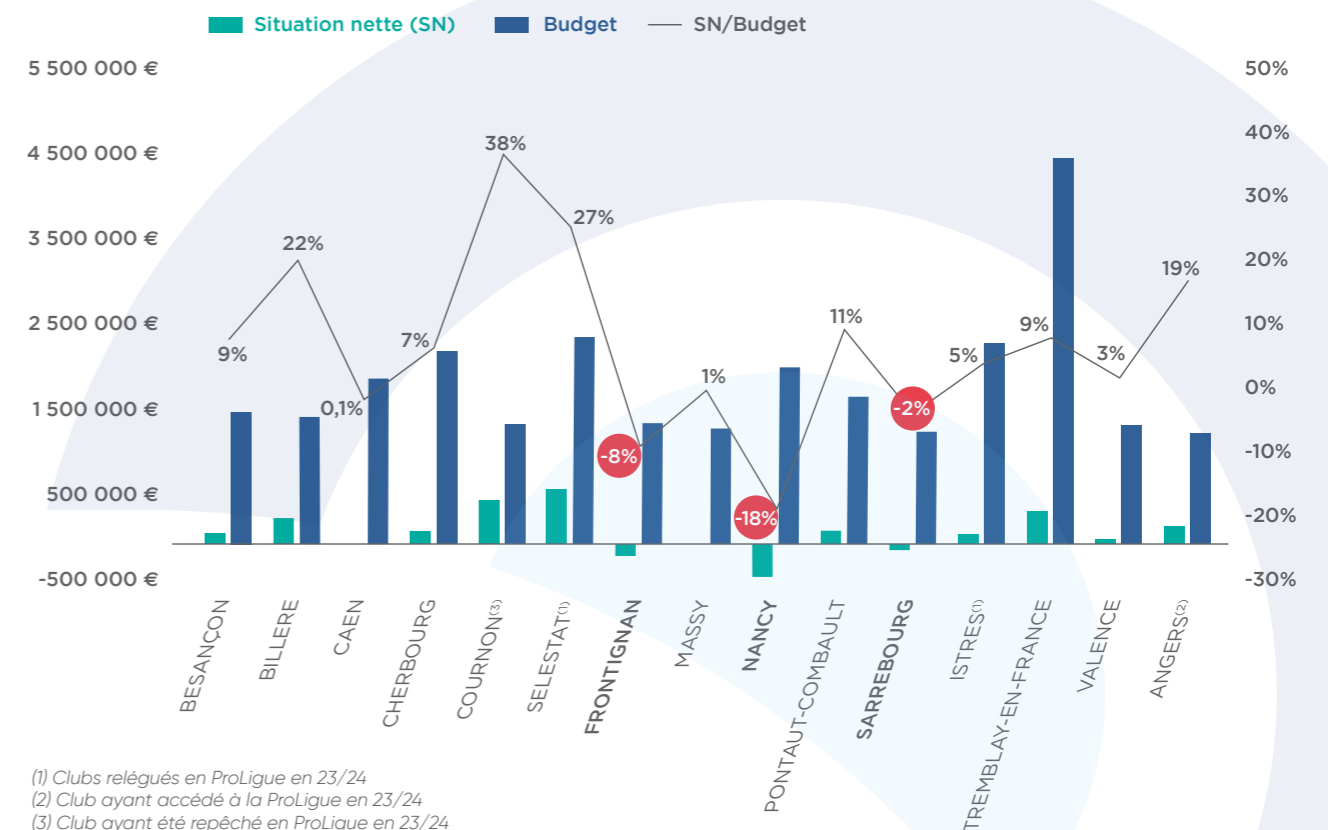
°° Différence liée aux arrondis sur le résultat net.

°°° Évolution des moyennes

Évolution de la situation nette cumulée depuis 5 saisons



Situation nette et budget du groupement sportif



(1) Clubs relégués en ProLigue en 23/24

(2) Club ayant accédé à la ProLigue en 23/24

(3) Club ayant été repêché en ProLigue en 23/24

Après 2 baisses consécutives en 2021/2022 et 2022/2023, la situation nette cumulée de la ProLigue est de nouveau en hausse et reste positive. 3 clubs présentent malgré tout une situation nette négative au 30 juin 2024 : un club avec une situation nette < -100 K€ (2% de son budget) et 2 clubs avec une situation nette > -100 K€ (représentant 8 et 18% du budget des clubs concernés).

Sur les 12 autres clubs, 3 clubs présentent, en valeur brute, une situation nette positive < 100 K€, 4 clubs entre 100 et 200 K€, 1 club entre 200 et 300 K€ et 4 clubs > 300 K€.

Pour les clubs présentant une situation nette positive, celle-ci représente :

- > - de 5% du budget pour 3 clubs
- > entre 5 et 10% du budget pour 3 clubs
- > entre 10 et 20% du budget pour 2 clubs
- > plus de 20% du budget pour 3 clubs.





6.4. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat cumulé

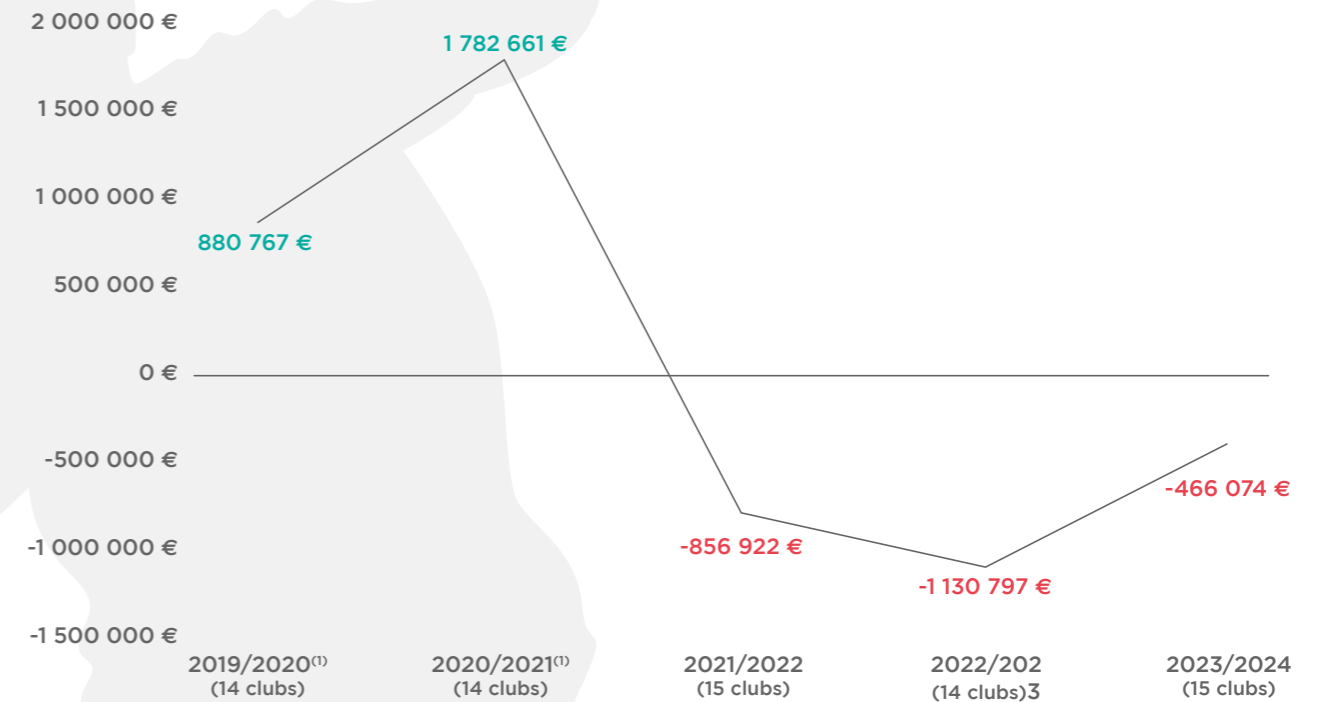
	2019/2020 ^o (14 clubs)	2020/2021 ^o (14 clubs)	2021/2022 (15 clubs)	2022/2023 (14 clubs)	2023/2024 (15 clubs)	Évolution 22/23 - 23/24 ^{oo}
Subventions Exploitation	7 351 665 €	9 486 225 €	11 261 827 €	10 836 044 €	11 837 290 €	+ 2%
Partenariats	8 292 825 €	4 818 606 €	7 607 246 €	8 562 508 €	10 350 237 €	+ 13%
Droits TV et Marketing	75 635 €	7 262 €	32 362 €	532 866 € ^{ooo}	600 000 €	+ 5%
Recettes Matches	2 999 291 €	963 266 €	1 907 631 €	2 458 736 €	3 019 673 €	+ 15%
Autres	2 031 719 €	1 374 455 €	2 478 908 €	2 781 791 €	2 641 638 €	-11%
Dont Autres Produits des Activités Annexes	292 475 €	59 283 €	550 477 €	340 010 €	690 260 €	+ 89%
Dont Autres Produits de Gestion Courante	832 602 €	554 096 €	1 140 911 €	1 534 150 €	1 138 267 €	-31%
Dont Transferts de Charges d'Exploitation	906 642 €	761 076 €	787 521 €	907 631 €	813 112 €	-16%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	20 751 135 €	16 649 814 €	23 287 974 €	25 171 945 €	28 448 838 €	+ 7%
Rémunération	6 946 471 €	6 097 940 €	9 455 429 €	10 282 438 €	10 683 444 €	-3%
Charges Sociales	2 221 139 €	439 092 €	2 882 172 €	3 151 152 €	3 171 619 €	-6%
Services Extérieurs	7 996 084 €	6 300 752 €	9 444 866 €	10 021 006 €	11 582 443 €	+ 8%
Autres	2 511 140 €	1 656 339 €	2 514 295 €	2 864 549 €	3 532 490 €	+ 15%
Dont Impôts et Taxes	252 226 €	189 689 €	429 897 €	461 201 €	373 044 €	-25%
Dont Achats	1 554 571 €	932 860 €	1 624 340 €	2 039 855 €	2 570 943 €	+ 18%
Dont Autres Charges de Gestion Courante	198 778 €	150 348 €	70 978 €	62 837 €	232 079 €	+ 245%
Dont Dotations Amortissements et Provisions	505 565 €	383 442 €	389 081 €	300 656 €	356 424 €	+ 11%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	19 674 834 €	14 494 123 €	24 296 763 €	26 319 146 €	28 969 996 €	+ 3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 076 301 €	2 155 691 €	-1 008 789 €	-1 147 200 €	-521 158 €	+ 58%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	5 130 €	3 922 €	5 223 €	35 346 €	47 131 €	+ 24%
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	33 902 €	20 413 €	9 367 €	30 958 €	23 891 €	-28%
RESULTAT FINANCIER	-28 772 €	-16 491 €	-4 144 €	4 388 €	23 240 €	+430%
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	186 760 €	411 797 €	371 517 €	319 589 €	291 555 €	-15%
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	334 140 €	713 966 €	232 945 €	307 891 €	250 073 €	-24%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-147 380 €	-302 169 €	138 572 €	11 698 €	41 481 €	+ 231%
IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES	19 376 €	54 346 €	-17 430 €	-321 €	9 641 €	+ 2 903%
RESULTAT NET	880 773 €	1 782 685 €	-856 930 €	-1 130 793 €	-466 078 €	+ 62%

^o Les saisons 2019/2020 et 2020/2021 ont été impactées par la Covid-19 – cf. supra

^{oo} Évolution des moyennes

^{ooo} À compter de la saison 2022/2023, versement par la LNH d'un montant de 40 K€ sous réserve du respect de certains critères (augmentation du même montant des droits d'engagement du côté des charges)

Évolution du résultat net depuis 5 saisons



Au même titre que la Liqui Moly StarLigue, la ProLigue dégage, pour la 3^e saison consécutive, une perte nette. Elle est néanmoins nettement beaucoup plus faible que l'exercice précédent.

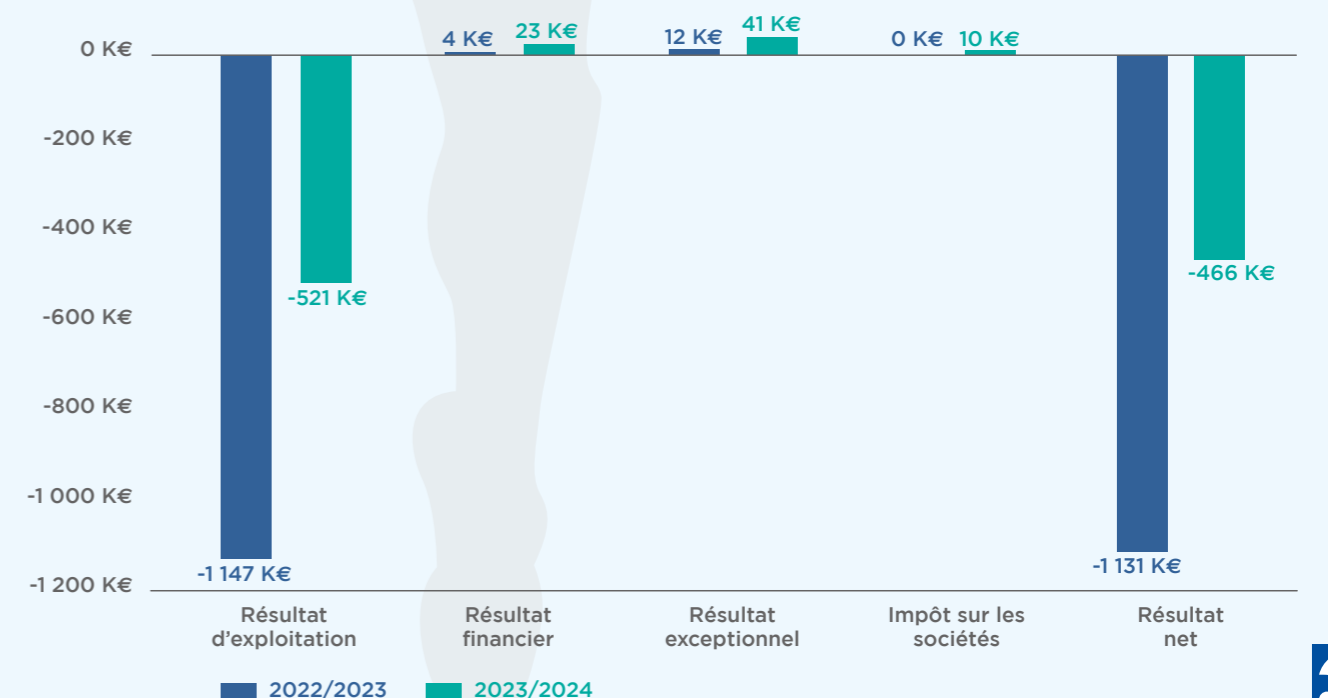
La perte nette cumulée s'élève à -466 K€, soit une moyenne de -31 K€ (moyenne de -81 K€ en 2022/2023).

Il convient néanmoins de nuancer cette perte. En effet, un certain nombre de clubs ont présenté, dès le début de la saison, un budget déficitaire, en accord avec la CNACG, afin de faire usage d'une part de fonds propres positifs et réaliser des investissements. La situation nette de ces clubs reste positive à l'issue de l'exercice.

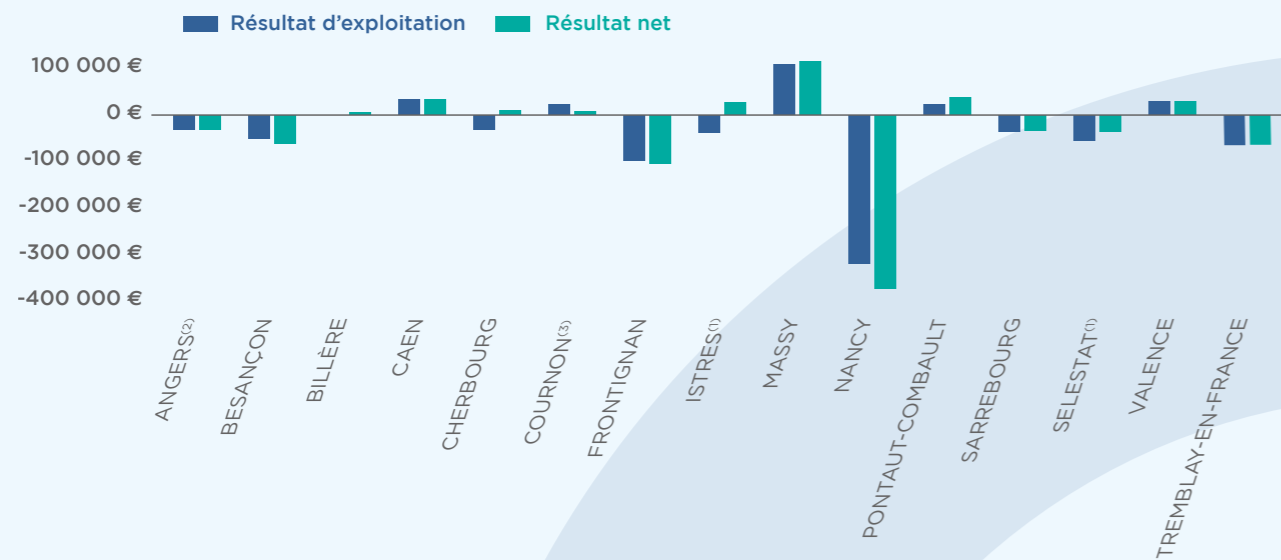
Pour la saison 2023/2024, **7 clubs sur 15 réalisent une perte nette, soit 47% des clubs** (contre 79% en 2022/2023). S'agissant de ces 7 clubs, la perte nette représente une faible proportion du budget :

- Moins de 5% du budget pour 5 clubs
- 7% du budget pour le 6^e club
- 18% du budget pour le 7^e club.

Décomposition du résultat net (22/23 et 23/24)



Comparaison résultat net/résultat d'exploitation des clubs



Données du groupement sportif (société + association)
 (1) Clubs ayant été relégués en ProLigue en 2023/2024
 (2) Club ayant accédé à la ProLigue en 2023/2024
 (3) Club ayant été repêché en ProLigue en 2023/2024

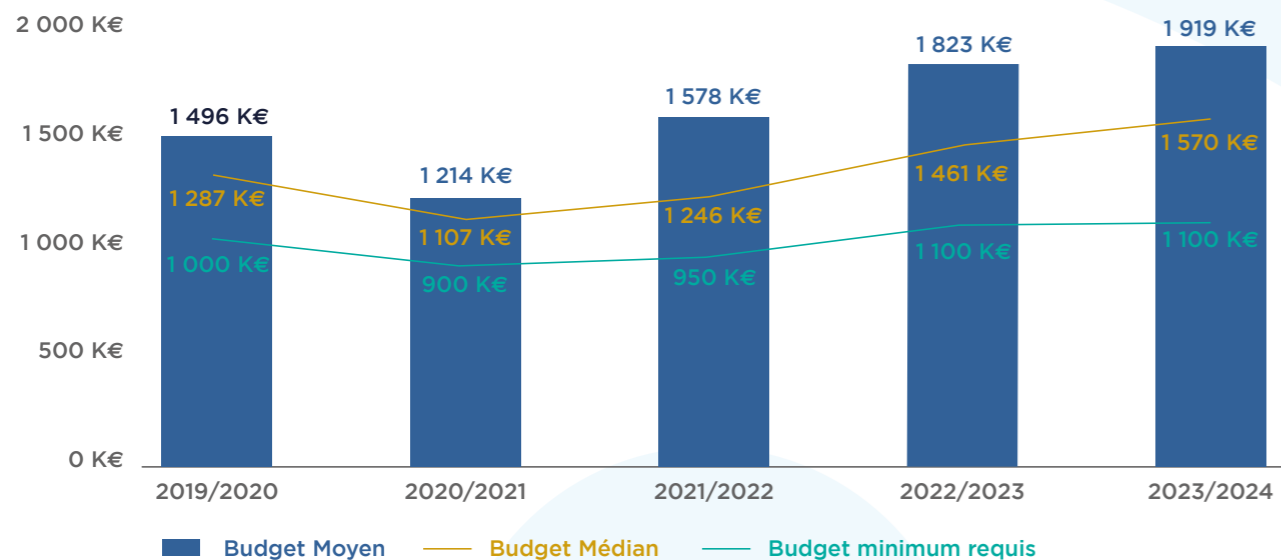
Budgets de la saison 2023/2024 par club

Clubs	Forme juridique ⁽⁴⁾	Budget société	Budget association	Budget groupement sportif
TREMBLAY ⁽⁵⁾	SASP	4 002 634 €	537 834 €	4 540 468 €
SELESTAT ^{(1) (5)}	SASP	1 886 204 €	560 225 €	2 446 428 €
ISTRES ⁽¹⁾	Association		2 352 808 €	2 352 808 €
CHERBOURG	Association		2 292 106 €	2 292 106 €
NANCY	SASP	1 794 424 €	300 299 €	2 094 723 €
CAEN	Association		1 971 367 €	1 971 367 €
BUDGET MOYEN				1 919 168 €
PONTAULT-COMBAULT	Association		1 752 617 €	1 752 617 €
BESANÇON	Association		1 569 671 €	1 569 671 €
BUDGET MEDIAN				1 569 671 €
BILLÈRE	SAS	1 225 045 €	299 184 €	1 524 229 €
VALENCE	Association		1 435 463 €	1 435 463 €
FRONTIGNAN	Association		1 426 262 €	1 426 262 €
MASSY	Association		1 394 477 €	1 394 477 €
SARREBOURG	Association		1 349 316 €	1 349 316 €
COURNON ⁽³⁾	Association		1 319 969 €	1 319 969 €
ANGER ⁽²⁾	SAS	1 044 739 €	272 881 €	1 317 620 €

(1) Clubs ayant été relégués en ProLigue en 2023/2024
 (2) Club ayant accédé à la ProLigue en 2023/2024
 (3) Club ayant été repêché en ProLigue en 2023/2024

(4) Forme juridique au 30 juin 2024 – modifications ayant pu intervenir après la clôture de l'exercice
 (5) Rattachement du centre de formation à l'association support

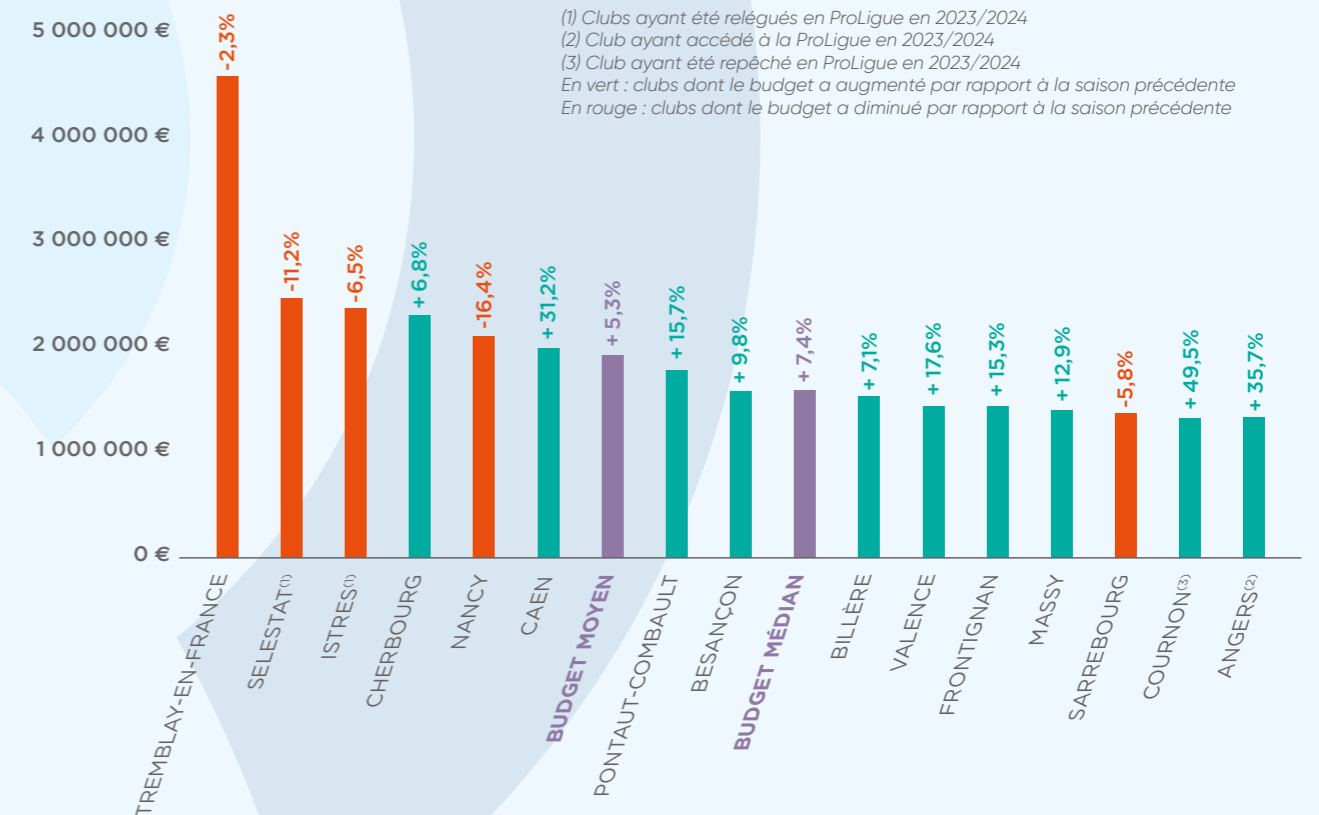
Évolution des budgets des clubs depuis 5 saisons



Au même titre que la Liqui Moly StarLigue, après deux fortes augmentations en 2021/2022 (+30%) et 2022/2023 (+16%) en sortie de « période Covid », le budget moyen continue d'augmenter avec une nouvelle hausse (+5%).

Il en est de même pour le médian qui, après deux fortes augmentations de 13% et 17%, connaît une nouvelle hausse en 2023/2024 (+7%).

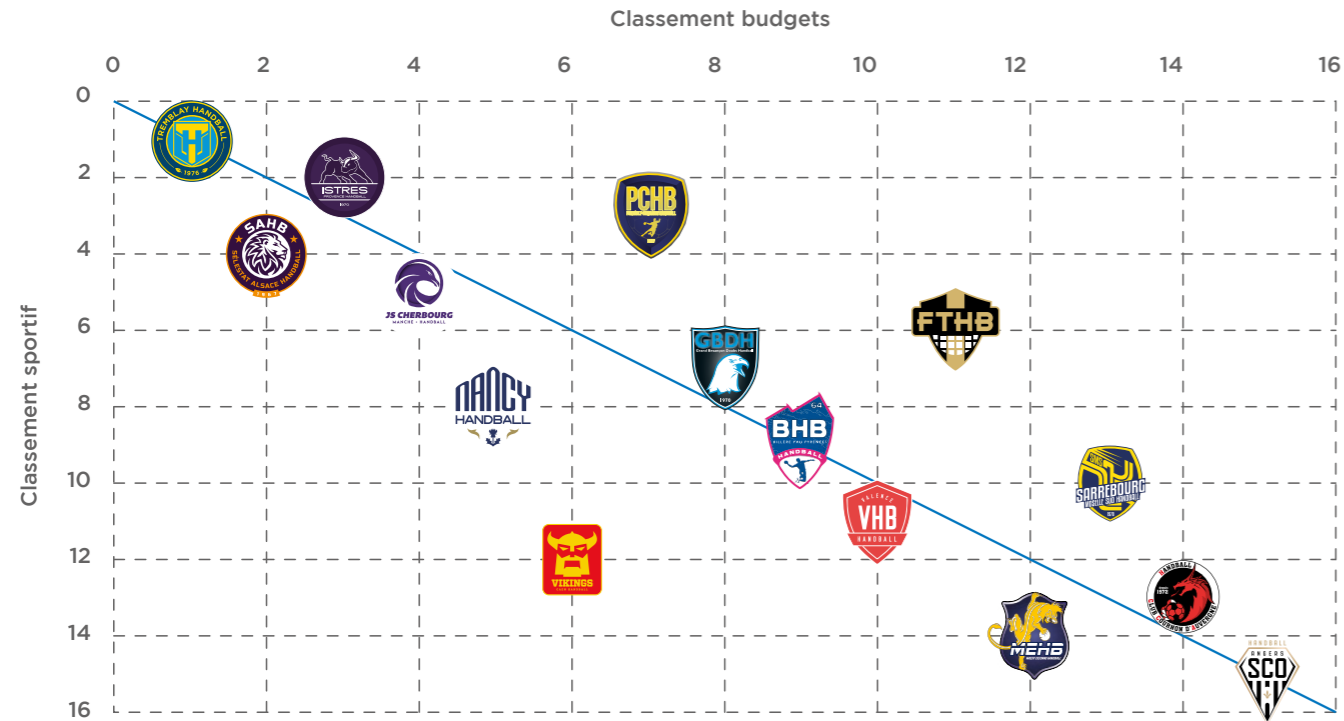
Budgets des clubs de la saison 2023/2024 avec pourcentage d'évolution



(1) Clubs ayant été relégués en ProLigue en 2023/2024
 (2) Club ayant accédé à la ProLigue en 2023/2024
 (3) Club ayant été repêché en ProLigue en 2023/2024
 En vert : clubs dont le budget a augmenté par rapport à la saison précédente
 En rouge : clubs dont le budget a diminué par rapport à la saison précédente

10 clubs sur 15 (soit 67%) voient leur budget augmenter par rapport à la saison 2022/2023 :

- Hausse de - de 10% pour 3 clubs
- Hausse entre 10 et 20% pour 4 clubs
- Hausse de + de 30% pour 3 clubs :
- > Le club de Caen qui a bénéficié dès le début de la saison 2023/2024 d'une nouvelle enceinte sportive de 3 700 places qui lui a permis de développer son partenariat et ses recettes matchs ;
- > Les clubs d'Angers et de Cournon qui ont accédé à la ProLigue. Au-delà de la nécessité de justifier d'un minimum de ressources d'au moins 1 100 K€ pour évoluer dans cette division, ces clubs ont pu bénéficier de droits marketing versés par la LNH qu'ils ne percevaient pas en Nationale 1.



Ce graphique présente la corrélation entre le classement sportif et le classement budgétaire des clubs de ProLigue. La diagonale bleue indique la parfaite adéquation entre ces deux classements. Les équipes classées au-dessus de cette ligne traduisent un classement plus important que ce que leur budget ne pouvait leur faire espérer. À l'inverse, les équipes classées en-dessous de cette ligne sous-performent par rapport à leur classement budgétaire.

On observe que 6 équipes ont ainsi surperformé sur la saison 2023/2024, notamment Frontignan (+5), Pontault-Combault (+4) et Sarrebourg (+3).

À l'inverse, 6 équipes ont sous-performé par rapport à leur niveau de budget, notamment Caen (-6), Nancy (-3), Massy et Sélestat (-2).

3 équipes se situent sur le même rang, à la fois sur le classement sportif et le classement budgétaire (contre 2 la saison précédente) : Tremblay, Billère et Angers. On remarque par ailleurs que la très grande majorité des équipes se trouvent à proximité de la ligne bleue. 5 clubs ne voient leur classement sportif évoluer que d'un seul rang.

Le coefficient de corrélation confirme la très forte interdépendance entre les deux séries, puisqu'il s'élève à 0,81 (il ne s'élevait qu'à 0,47 la saison passée).

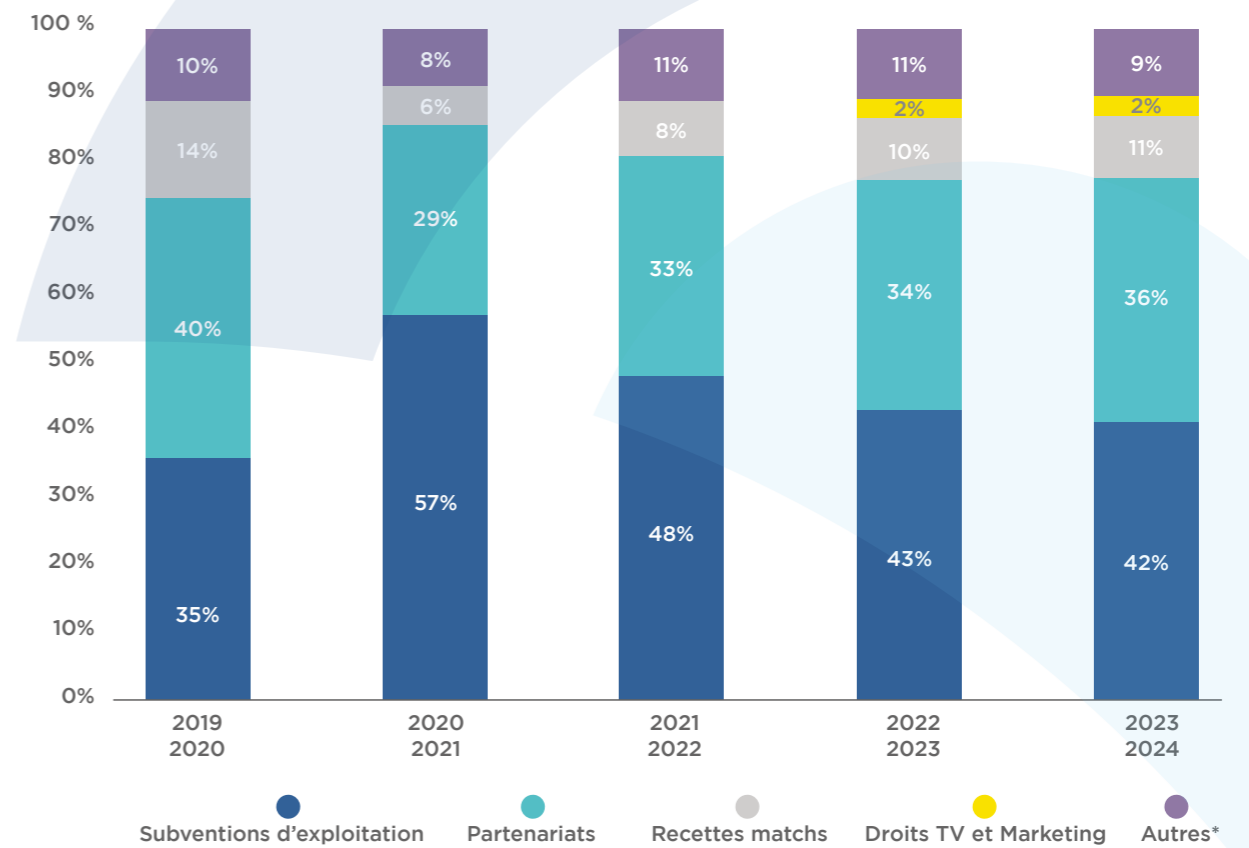
Pour compléter l'étude statistique entre la puissance financière et le classement sportif des clubs, une analyse de corrélation entre les charges de personnel et le classement sportif est réalisée en page 63.

*Une corrélation parfaite se traduirait par un résultat de 1. Entre 1 et 0,5 il indique une bonne corrélation. Entre 0,5 et 0,3 il indique une corrélation moyenne. Et en dessous de 0,3 la corrélation est plutôt faible.



6.5. FOCUS SUR LES PRODUITS D'EXPLOITATION

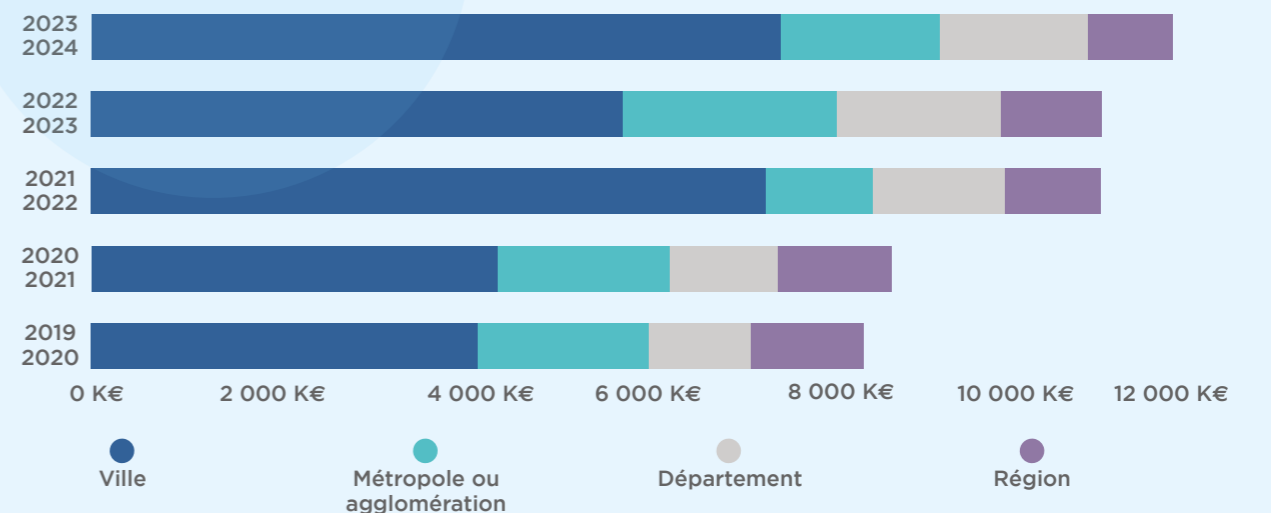
Répartition des principaux produits d'exploitation de l'exercice



* Les autres produits intègrent notamment les transferts de charges, les autres produits de gestion courante et les produits des activités annexes.

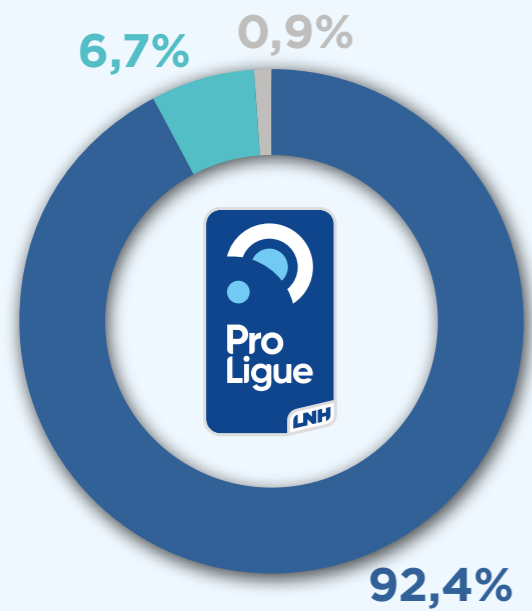
Les recettes publiques

Évolution des recettes publiques globales depuis 5 saisons



Le volume d'intervention publique a augmenté de 10% par rapport à la saison 2022/2023 (+ 1 164 K€ en valeur brute). On constate une très forte augmentation de la participation des villes entre les 2 saisons (+ 1 745 K€ ; +29%) et dans une moindre mesure, des régions (+128 K€ ; +13%). On souligne en revanche une baisse de la participation des agglomérations/métropoles (-618 K€ ; -26%) et des départements (-91 K€ ; -5%).

Répartition des recettes publiques de la saison 2023/2024 par nature de recettes



S'agissant de la nature des recettes publiques, les subventions restent extrêmement majoritaires en ProLigue (92%) par rapport au sponsoring public et aux ventes de places. La part du sponsoring public augmente néanmoins légèrement par rapport à la saison passée (6,7% contre 3,7% en 2022/2023).

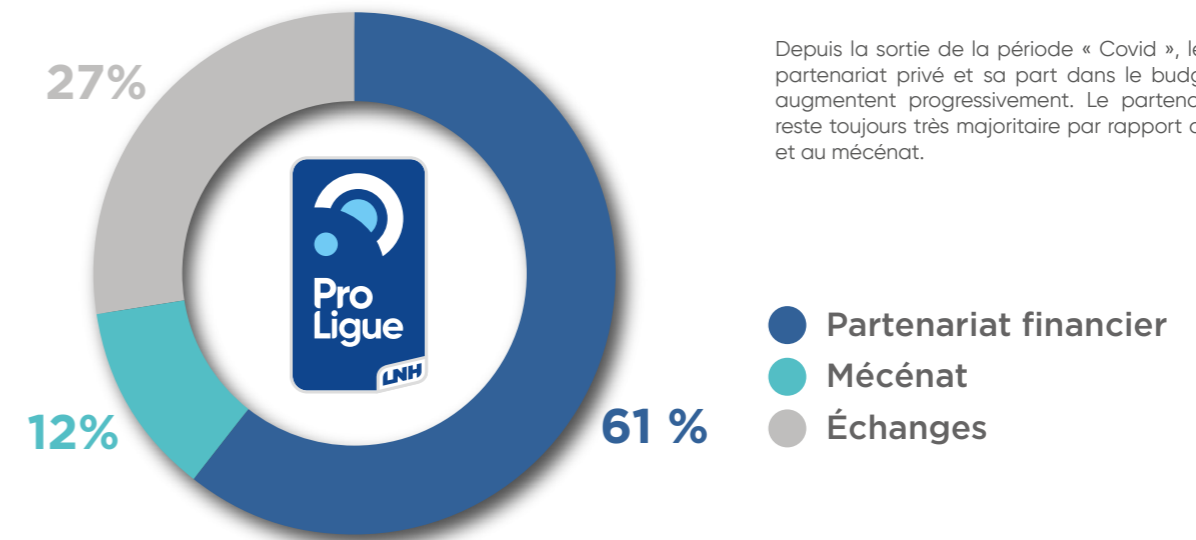
S'agissant de la part des recettes publiques dans le budget des clubs de ProLigue, on constate qu'elle se situe entre 35 et 50% pour près de la moitié des clubs.

Pour deux clubs, les recettes publiques représentent entre 60 et 70% du budget (Istres et Tremblay).

En revanche, deux clubs montrent une faible dépendance aux recettes publiques : Caen (16%) et Sélestat (22%).

- Subventions publiques
- Sponsoring public
- Ventes de places

Répartition du partenariat privé par types de recettes

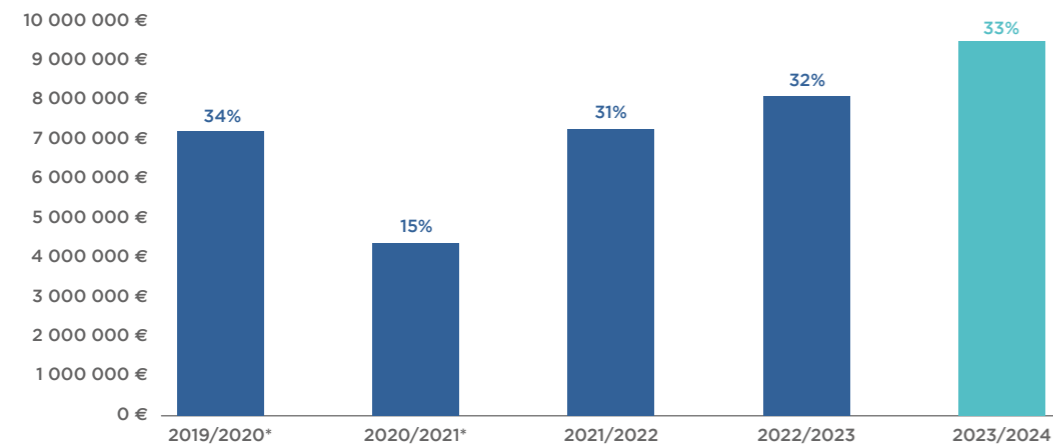


Depuis la sortie de la période « Covid », le montant du partenariat privé et sa part dans le budget des clubs augmentent progressivement. Le partenariat financier reste toujours très majoritaire par rapport aux échanges et au mécénat.

- Partenariat financier
- Mécénat
- Échanges

Le partenariat privé

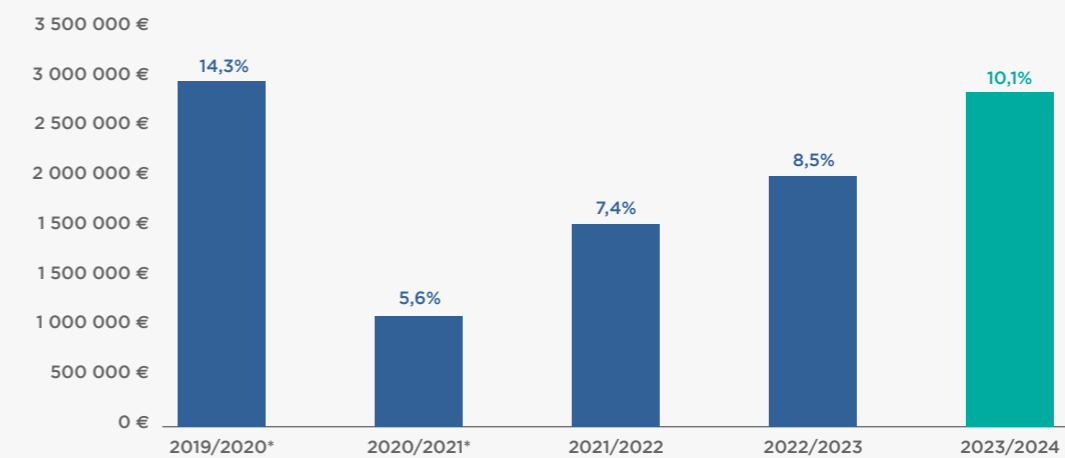
Évolution du partenariat privé depuis 5 saisons et proportion sur le budget



*Saisons impactées par l'épidémie de Covid-19

Les recettes matchs

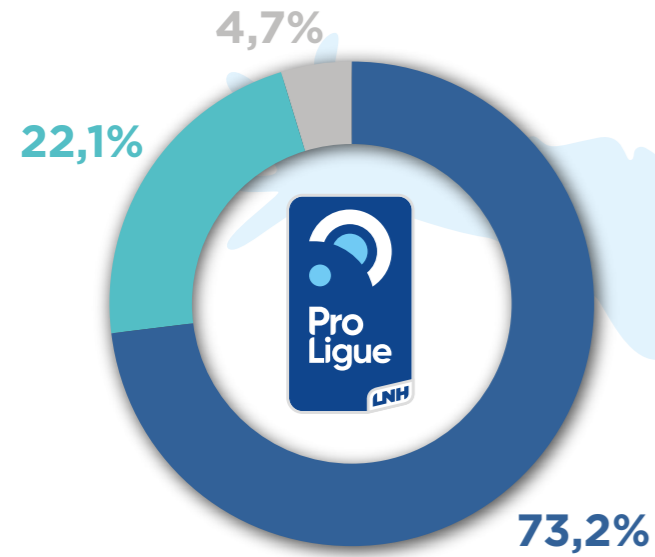
Évolution des recettes matchs depuis 5 saisons et proportion le budget



*Saisons impactées par l'épidémie de Covid-19



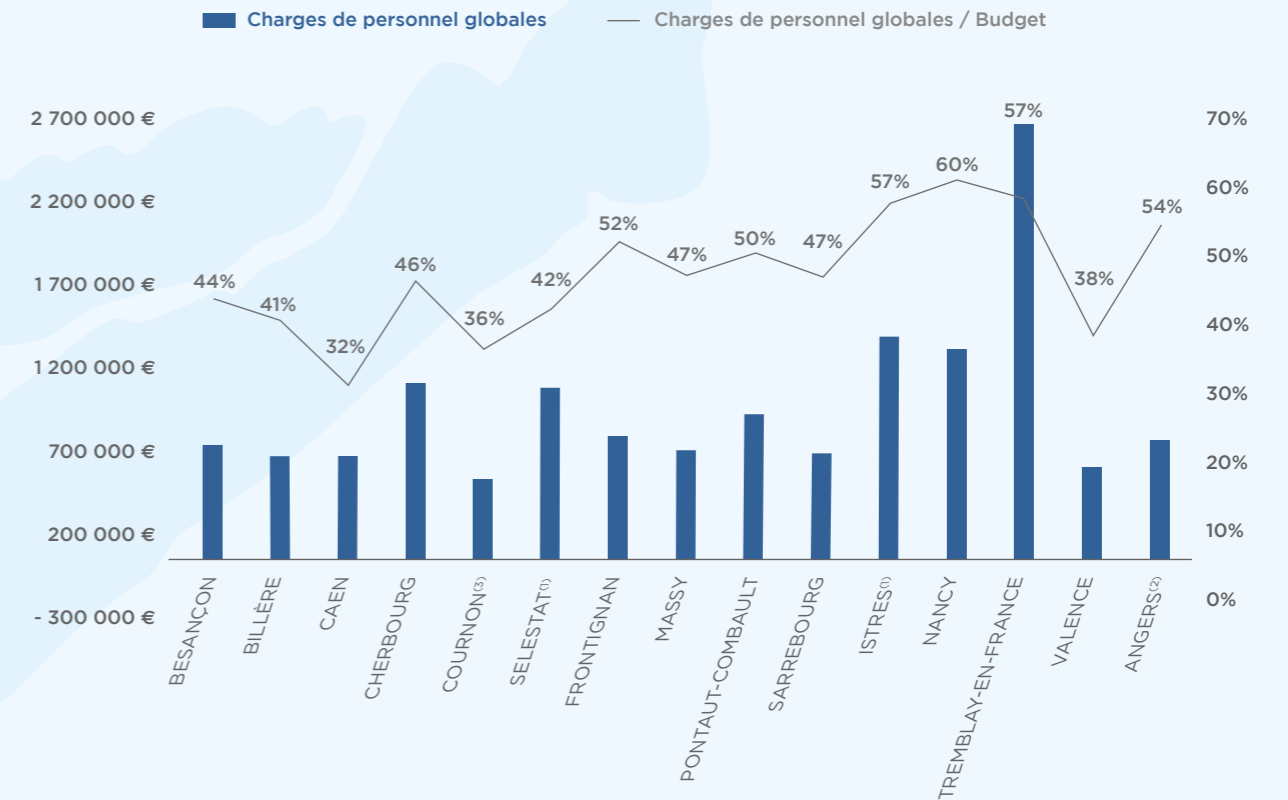
Répartition par types de recettes (billetterie, buvette, boutique)



Au même titre que la Liqui Moly StarLigue, la part des recettes matchs (hors ventes de places aux collectivités) sur le budget est en constante augmentation et atteint désormais 10,1% du budget. La billetterie est également majoritaire par rapport à la buvette et la boutique.

- Billetterie
- Buvette
- Boutique

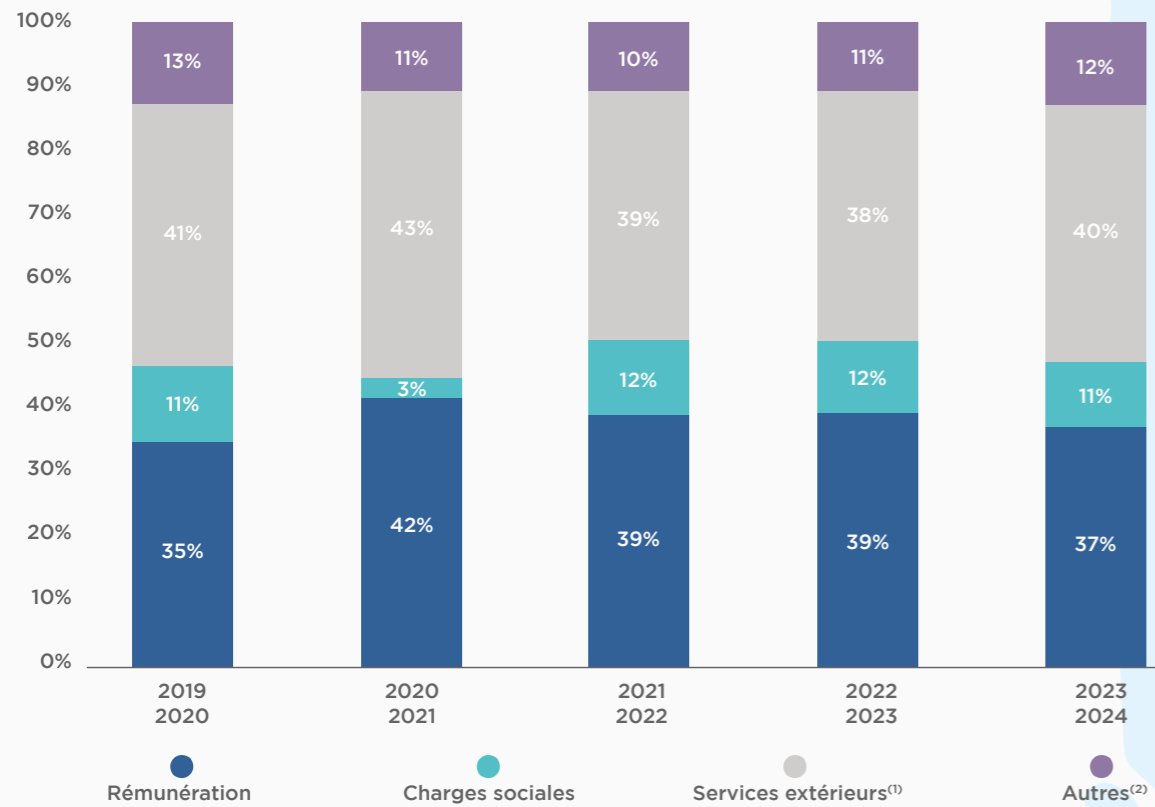
Focus sur les charges de personnel Les charges de personnel globales



- (1) Clubs ayant été relégués en ProLigue en 2023/2024
 (2) Club ayant accédé à la ProLigue en 2023/2024
 (3) Club ayant été repêché en ProLigue en 2023/2024

6.6. FOCUS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION

Répartition des principales charges d'exploitation de l'exercice



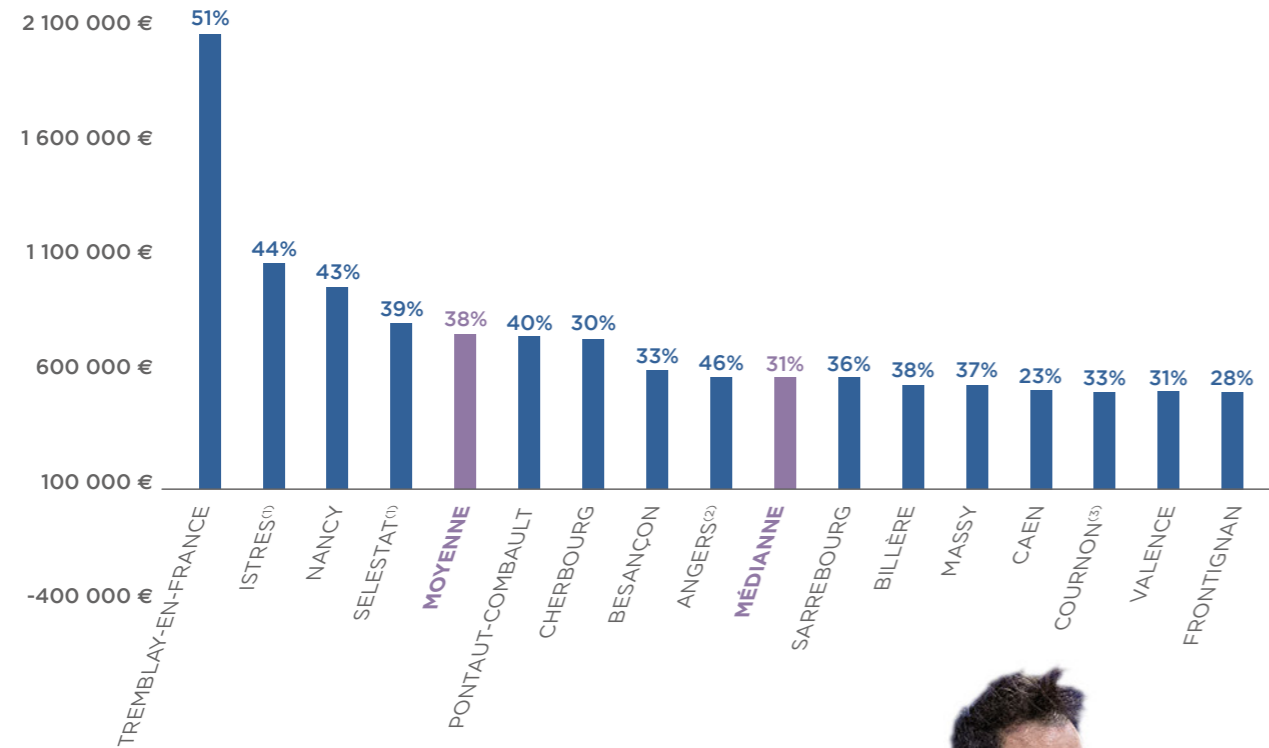
- (1) Comptes 61 et 62 du plan comptable (services extérieurs et autres services extérieurs)
 (2) On retrouve notamment les achats, les impôts et taxes, les charges de gestion courante ou les dotations aux amortissements et aux provisions pour risques

Focus sur l'équipe première (« charges de personnel LNH ») Composition des effectifs professionnels

Clubs	Composition de l'équipe première ⁽⁴⁾			
	Entraîneur principal	Entraîneur adjoint	Joueur à temps plein	Joueurs à temps partiel
Angers ⁽²⁾	1	0	11	0
Besançon	1	0	11	5
Billère	1	0	13	1
Caen	1	0	12	4
Cherbourg	1	0	15	0
Cournon ⁽³⁾	1	0	12	6
Frontignan	1	1	11	1
Istres ⁽¹⁾	1	0	15	0
Massy	1	1	11	2
Nancy	1	0	14	0
Pontault-Combault	1	0	12	5
Sarrebourg	1	0	11	4
Sélestat ⁽¹⁾	1	0	14	0
Tremblay-en-France	1	1	17	0
Valence	1	0	12	2
TOTAL⁽⁵⁾	15	3	191	30
MOYEN	18			15
MEDIAN	15			15

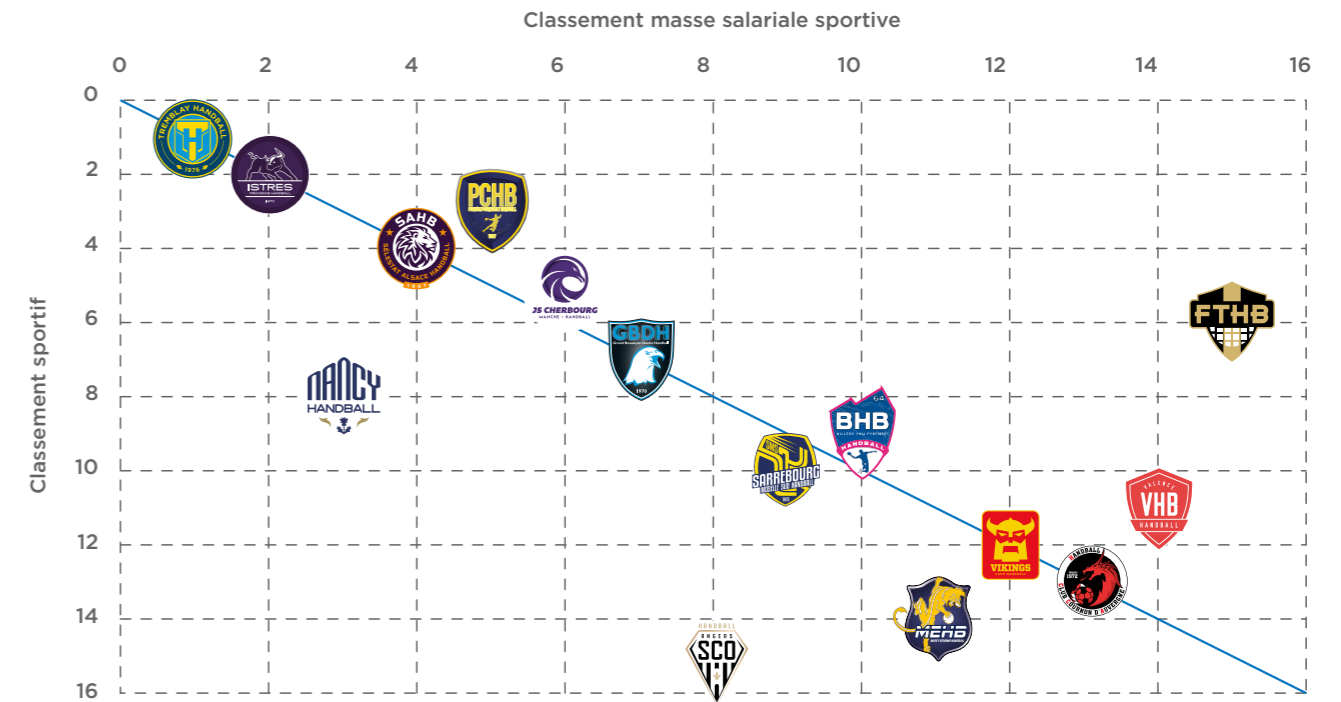
- (1) Clubs ayant été relégués en ProLigue en 2023/2024
 (2) Club ayant accédé à la ProLigue en 2023/2024
 (3) Club ayant été repêché en ProLigue en 2023/2024
 (4) Effectif en fin de saison, après prise en compte des différents mouvements (arrivées/départs)
 (5) Contrats professionnels homologués par la Commission juridique de la LNH (« Masse LNH »)

Détail des charges de personnel « LNH » (ratio/charges d'exploitation)



(1) Clubs ayant été relégués en ProLigue en 2023/2024
 (2) Club ayant accédé à la ProLigue en 2023/2024
 (3) Club ayant été repêché en ProLigue en 2023/2024

Analyse comparative classement masse salariale sportive / classement sportif



Ce graphique présente la corrélation entre le classement sportif, et le classement des charges de personnel LNH des clubs de ProLigue. La diagonale bleue indique la parfaite adéquation entre les 2 variables. Les équipes classées au-dessus de la ligne bleue traduisent un classement plus important que ce que leurs charges de personnel ne pouvait leur faire espérer. A l'inverse, les équipes classées en-dessous de la ligne sous-performance par rapport à leur classement de charges de personnel « LNH ».

On observe que 5 équipes ont ainsi surperformé sur la saison 2023/2024, notamment Frontignan (+9), Valence (+3) et Pontault-Combault (+2). Cela confirme que la performance sportive ne dépend pas uniquement des moyens financiers.

A l'inverse, 4 équipes ont sous performé par rapport à leur niveau de masse salariale LNH : Angers (-7) et Nancy (-5).

Enfin, 6 équipes se situent le même rang, à la fois sur le classement sportif et le classement de masse salariale « LNH » (contre 0 la saison passée) : Besançon, Caen, Cournon, Sélestat, Istres et Tremblay.

Comme pour l'analyse de corrélation entre le classement sportif et le classement budgétaire, on remarque que certaines équipes se trouvent à proximité de la ligne bleue. 3 équipes ne voient leur classement sportif évoluer que d'un seul rang (Billère, Cherbourg et Sarrebourg).

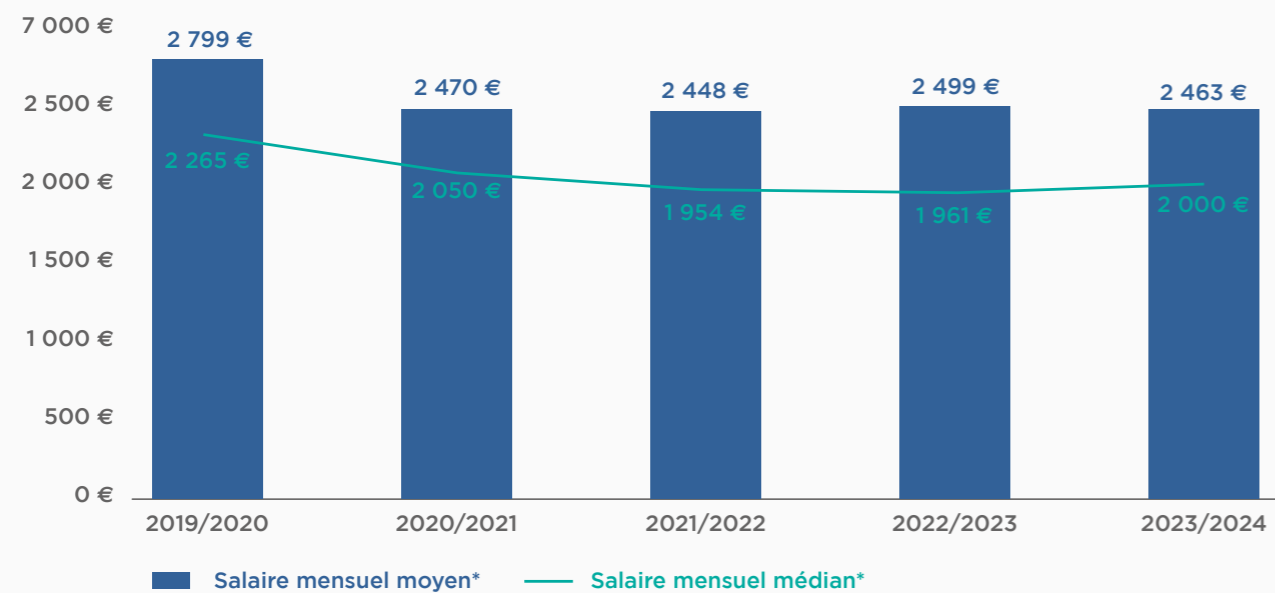
Le coefficient de corrélation s'élève cette saison à 0,68 (contre 0,35 seulement la saison passée), ce qui traduit une bonne corrélation entre le classement et les charges de personnel LNH. Elle est cependant moins importante que celle entre le budget des clubs et leur classement sportif (NB : coefficient de corrélation de 0,81).

*Une corrélation parfaite se traduirait par un résultat de 1.
 Entre 1 et 0,5 il indique une bonne corrélation
 Entre 0,5 et 0,3 il indique une corrélation moyenne
 Et en dessous de 0,3 la corrélation est plutôt faible



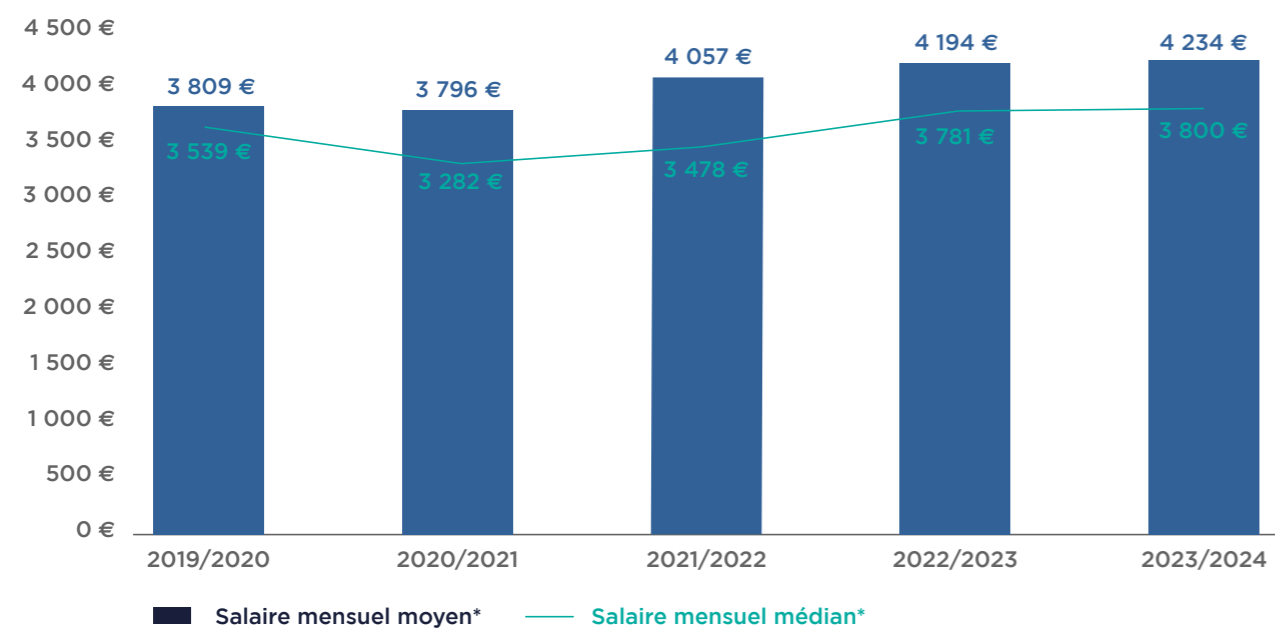
Évolution salaire moyen/médian joueurs et entraîneurs depuis 5 saisons

Joueurs professionnels



*Seul salaire fixe brut mensuel hors avantages en nature et primes diverses

Entraîneurs professionnels



*Seul salaire fixe brut mensuel hors avantages en nature et primes diverses



7

LA COMPARAISON ENTRE LA LIQUI MOLY STARLIGUE ET LA PROLIGUE



Rappels préalables utiles :

* Budget du groupement sportif

(1) Saisons impactées par l'épidémie de Covid-19

(2) Un club de 2^{de} division a réalisé un exercice sur 15 mois (constitution d'une société sportive)

(3) La 1^{re} division est passée de 14 à 16 clubs

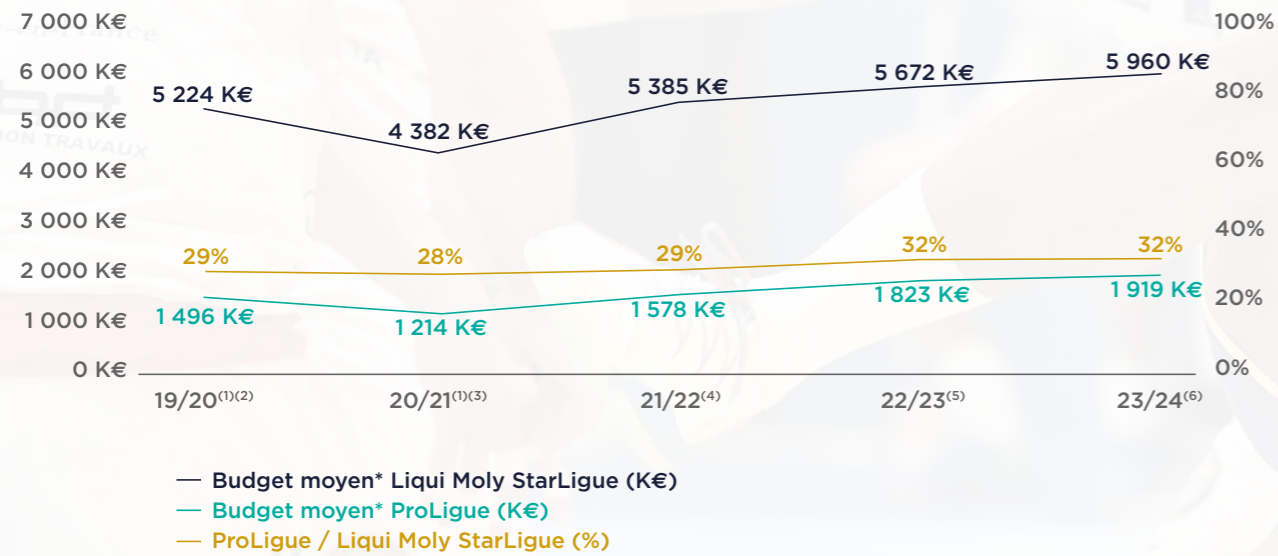
(4) Un club de 2^{de} division a réalisé un exercice de 18 mois constitution d'une société sportive

La 2^{de} division est passée de 14 à 16 clubs mais prise en compte de seulement 15 clubs dans l'analyse (sans Nice – liquidation judiciaire à l'issue de la saison)

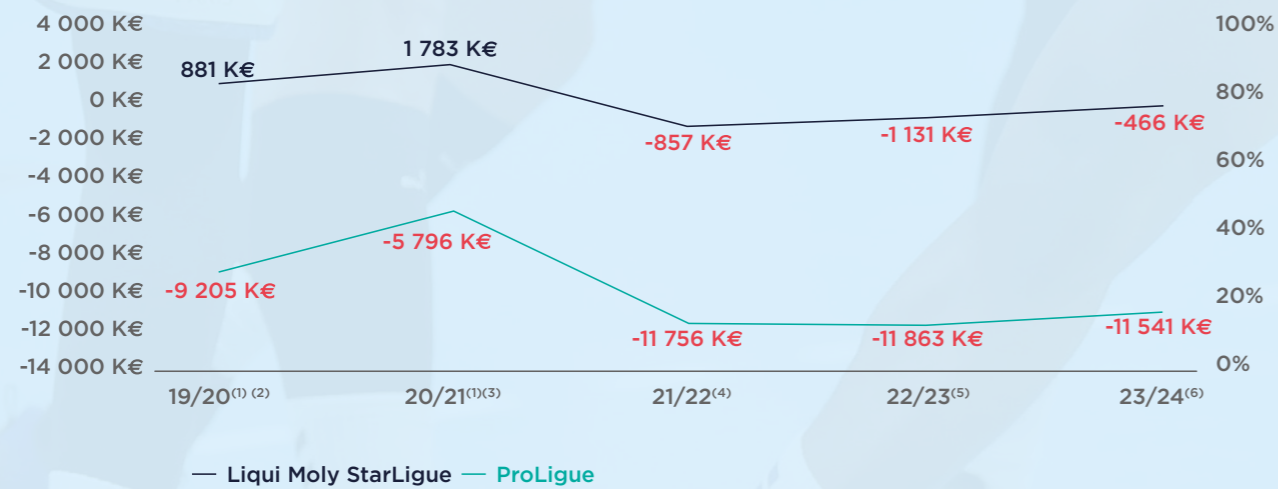
(5) Prise en compte de seulement 14 clubs en 2^{de} division dans l'analyse (sans Bordeaux et Strasbourg – liquidation judiciaire à l'issue de la saison)

(6) Prise en compte de seulement 15 clubs en 2^{de} division dans l'analyse (sans Villeurbanne – liquidation judiciaire en cours de saison)

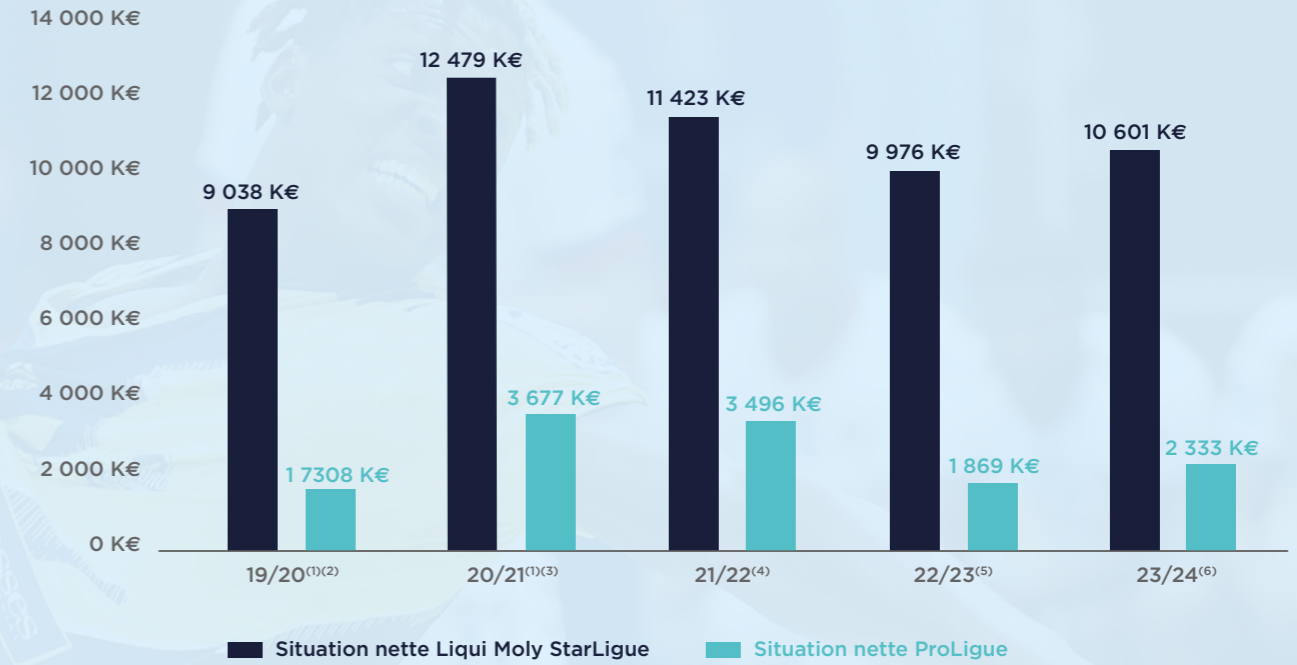
7.1. LES BUDGETS



7.2. LE RÉSULTAT NET

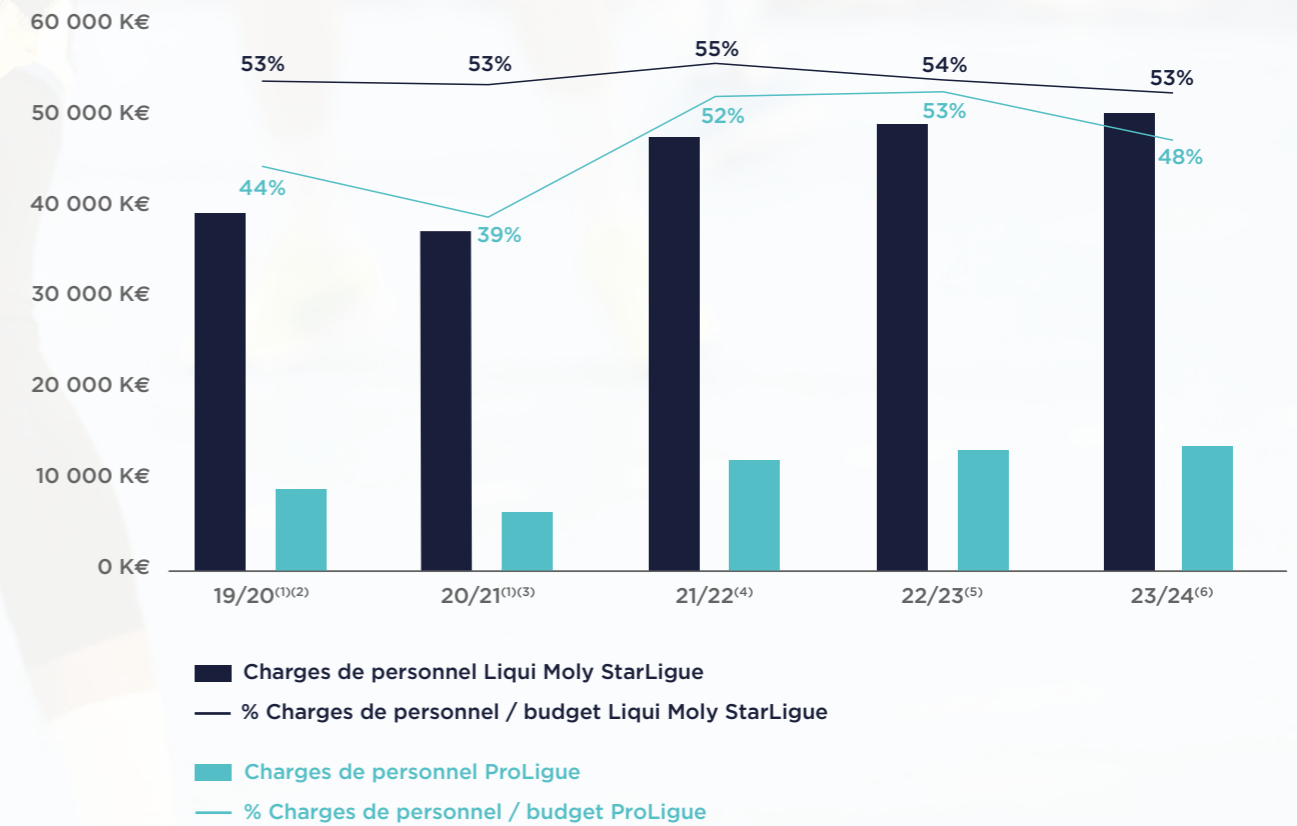


7.3. LA SITUATION NETTE

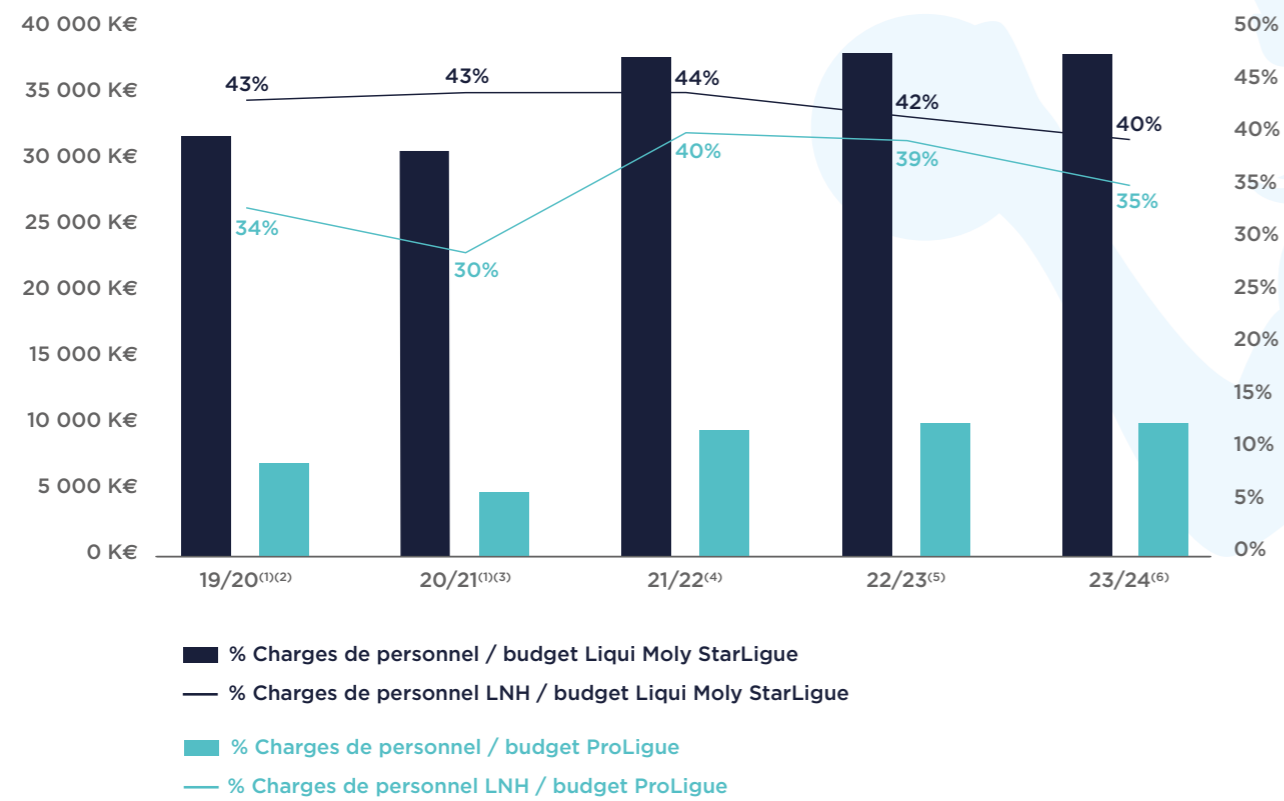


7.4. LES CHARGES DE PERSONNEL

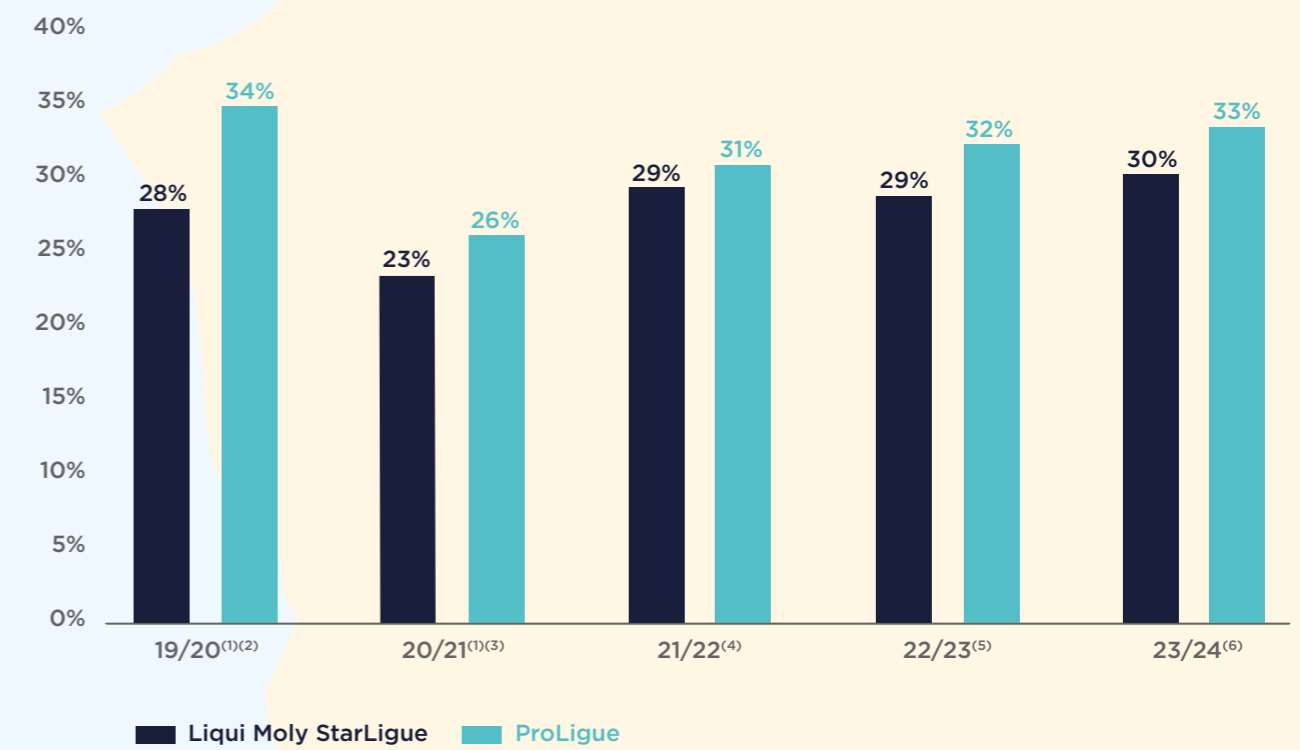
Les charges de personnel globales



Les charges de personnel LNH

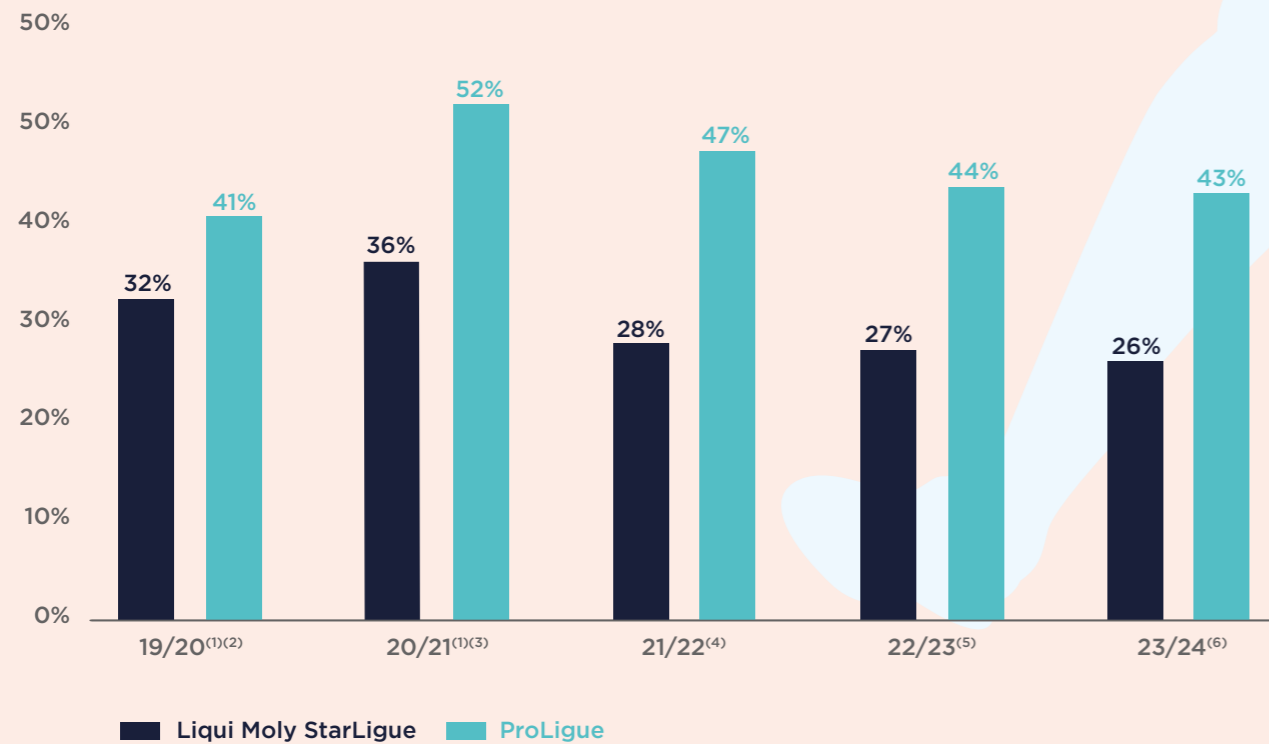


7.6. LE PARTENARIAT PRIVÉ



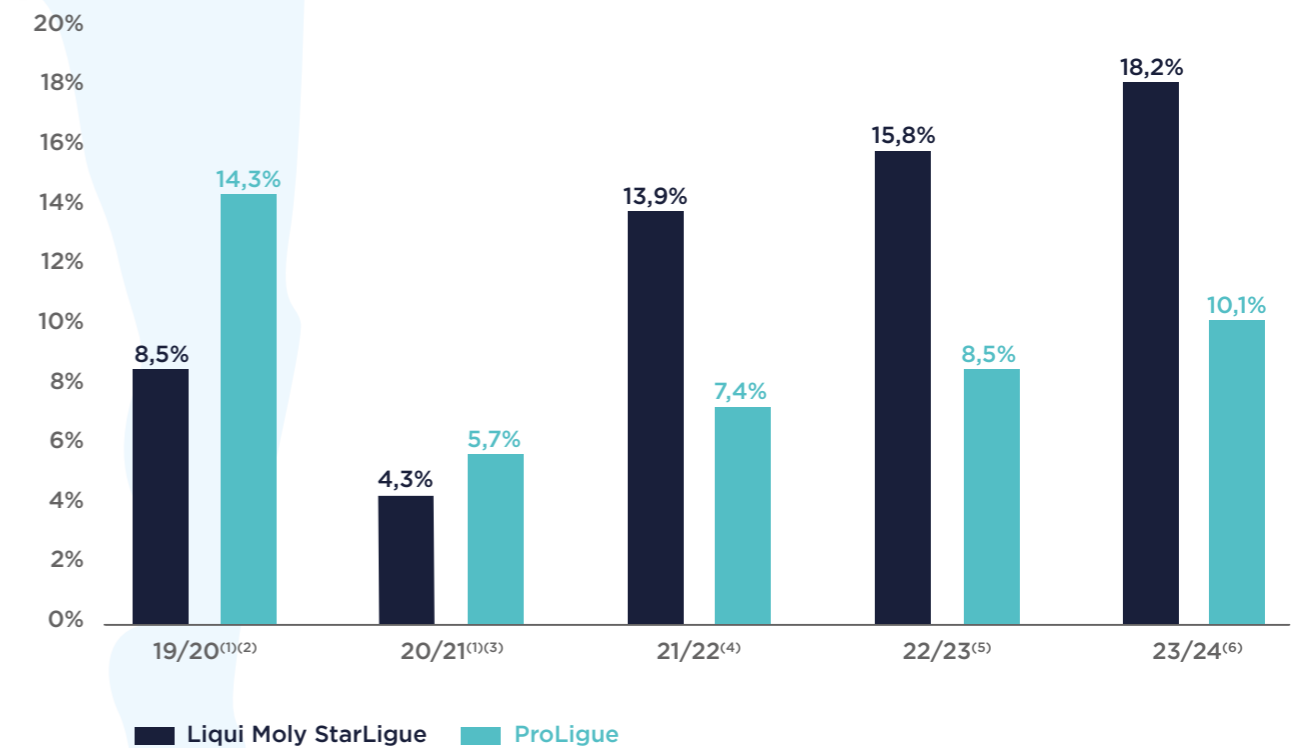
Le pourcentage fait référence à la part du partenariat privé dans le budget.

7.5. LES RECETTES PUBLIQUES



Le pourcentage fait référence à la part des recettes publiques dans le budget.

7.7. LES RECETTES MATCHS



Le pourcentage fait référence à la part des recettes matchs dans le budget.



LIGUE NATIONALE DE HANDBALL

21 RUE RENÉ GOSCINNY | 75013 PARIS
Tél : +33 (0)1 78 09 97 97 | cnacg@lnh.fr

LNH.FR